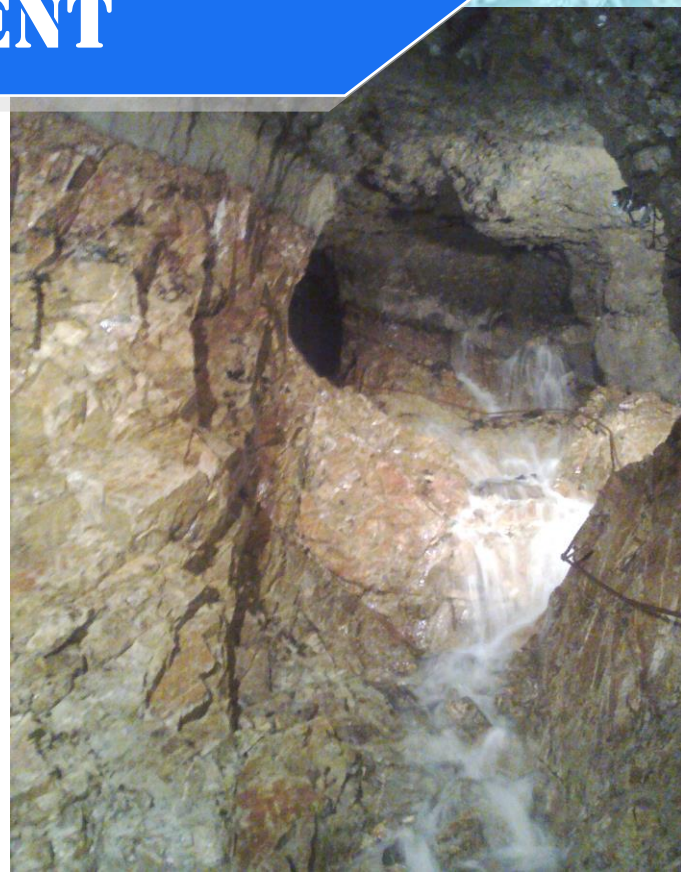




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR :
M. GÉRARD LAPLANCHE,
PRÉSIDENT DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE



SOMMAIRE

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>PREAMBULE</u>	3
<u>1 – Le service public de l'eau potable</u>	3
A – Territoire de compétence AEP	3
B – Les ouvrages de production et distribution	4
C – Mode de fonctionnement du Syndicat	4
D - Les prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	5
<u>2 – Le service public de l'assainissement</u>	
A – Contexte statutaire et administratif	5
B - L'assainissement collectif	5
C - L'assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	6

II - Le service public de l'eau potable

<u>1 – Les indicateurs techniques</u>	
A – Productions du Syndicat	7
1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	7
2. Production à partir des installations de Mazerier	8
B – Les volumes mis en distribution	8
1. Volumes mis en distribution à partir des installations du Syndicat	8
2. Volumes mis en distribution pour les besoins du Syndicat	8
3. Part des apports extérieurs d'eau (achats d'eau)	8
4. L'évolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	9
C - Détail des ventes d'eau réalisées	9
1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	9
2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	11
D - Les indicateurs de gestion du réseau	12
1. Vie des branchements	12
2. Le cas particulier des branchements au plomb	12
3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	12
4. Le renouvellement du parc de compteurs	13
5. Statistiques des fuites sur réseau	14
6. Indicateurs énergétiques	15

7. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	15
8. Performances techniques du réseau	16
E - Qualité de l'eau distribuée	16
1. Résultats de l'autocontrôle	16
2. le contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	17
3. Les mesures liées au Plan Vigipirate	17
<u>2 - Les indicateurs financiers</u>	
A - Le Prix de l'eau	18
B - Les autres indicateurs financiers	18
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	18
2. Les données de la section d'investissement du budget principal	19
3. Dette et capacité de remboursement	20
4. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	20
C - Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement	21
1. Programmes d'investissement	21
2. Dépenses de fonctionnement récurrentes	21
<u>3 - Les indicateurs de performances du service</u>	22
<u>4 - Informations diverses</u>	
1. Passation de marchés publics	23
2. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	23
3. Participation financière à une association humanitaire	23

III - Le service public de l'assainissement

<u>1 - Quelques indicateurs techniques et financiers</u>	
A - L'assainissement collectif	24
B - Le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	24
1. Les activités du SPANC	24
2. Fin de l'étude diagnostic des installations ANC existantes	26
3. Les dernières évolutions réglementaires	28
<u>2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement</u>	30

IV - Conclusions et perspectives

Les annexes

Voir sommaire en 2^{ème} partie

I - Présentation générale des services

Préambule

L'année 2012 a été essentiellement marquée par la reprise du service public de l'eau potable du secteur urbain de Gannat, au terme de la délégation de service publique exercée par l'opérateur privé VEOLIA Eau depuis 1971.

Ce gros dossier a eu des répercussions tant en termes techniques (reprise et fonctionnement des installations du service), qu'administratif (prise en charge et gestion de 2800 nouveaux abonnés) et humains (intégration des agents du délégataire au sein des équipes du Syndicat). Par ailleurs, est venu s'y ajouter un aspect juridique suite au recours auprès Tribunal administratif présenté par un des agents transférés insatisfait des conditions de son intégration.

Désormais, le Syndicat gère et exploite deux sites de production d'eau potable :

- L'usine de production de Saint-Ours les Roches, dont l'exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents, mais pour laquelle certaines difficultés techniques et contractuelles subsistent, que le Syndicat s'emploie à résorber dans le cadre du solde du marché de travaux « process » ;
- La station de pompage de « La Vernue » en rivière Sioule et la station de traitement de la « Contrée » sur la commune de Mazerier, qui servent à la production d'eau pour la Ville de Gannat

Les activités du syndicat réalisées en régie se sont bien maintenues. Le syndicat poursuit ses efforts pour le renouvellement des réseaux AEP, mais il est de plus en plus confronté à des problèmes de déplacement de conduites non programmé, rendus nécessaires du fait de projets d'urbanisation/construction qui rendent « indésirables » les canalisations mises en place il y plusieurs décennies.

Le syndicat continue à améliorer les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille par le biais de la formation professionnelle continue à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Le rapport RPQS 2012 présente les activités du Syndicat réalisées en régie en globalité sans distinguer le secteur urbain de Gannat des autres communes rurales.

1 – Le service public de l'eau potable

A – Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, le syndicat exerce pour les 45 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SIVOM de Sioule et Bouble ayant repris la compétence « eau potable » sur le secteur urbain de Gannat, il exerce donc cette compétence sur l'ensemble des 45 communes qui le constituent.

Au 1^{er} janvier 2012, le secteur urbain de GANNAT, jusque-là géré en délégation de service public par l'opérateur privé VEOLIA Eau, a été repris par la régie du Syndicat. Désormais, celui-ci assure non seulement les opérations d'investissement mais aussi l'exploitation au quotidien avec son propre personnel.

Du fait de « l'absorption » du service de GANNAT, le nombre d'abonnés est passé de 12 990 en 2011 à 15 891 en 2012, pour une population de 24 010 (« *Population municipale 2010* »). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 40 habitants INSEE), tandis que la plus importante est EBREUIL – Le Mercuroil (922 abonnés, 1 277 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 35 communes ont entre 100 et 500 abonnés (78 %), 5 ont plus de 500 abonnés. On se reportera à l'**Annexe 1** qui présente l'évolution du nombre d'abonnés par canton, ces dix dernières années (2002-2012).

B – Les ouvrages de production et distribution

Pour desservir l'ensemble de ses communes, le syndicat dispose des ouvrages et équipements suivants :

→ *Dans le Puy de Dôme :*

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- L'usine de production d'eau potable située au lieu-dit « les Chaumes » traitant 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de Peschadoires ; cette unité, mise en service en juin 2010, permet par un procédé spécifique d'éliminer l'arsenic présent dans les deux ressources et réalise une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau mise en distribution.
- Une conduite de diamètre 450 mm entre la galerie de Louchadière et l'usine de production de Saint-Ours les Roches (environ 1,4 km),
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversant le Puy de Dôme des réservoirs de Saint-Ours jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats),

→ *Dans l'Allier :*

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm) appartenant au syndicat entre le réservoir des Brayards (Champs) et le réservoir de tête de La Serre (Bègues) d'environ 6,8 km, en partie doublée (passage de l'autoroute A71),
- Une station de pompage en rivière Sioule située au lieu-dit « la Vernue » commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute lieu-dit « la Contrée » commune de Mazerier qui produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT ; La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat 36 réservoirs (capacité totale de 21 750 m³) et 5 stations de reprise répartis sur le territoire, et plus de 1 220 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en deux points du territoire :

- Au nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM à Bègues (32,5 km) ;
- A l'est, par la commune de Bellerive-sur-Allier, à partir du réservoir des Monzières (eau de nappe de l'Allier).
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt.

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat employait 23 agents titulaires et 4 agents contractuels au 31/12/2012 (voir détail en **Annexe 13**). Quatre agents VEOLIA rattachés au service de l'eau potable de GANNAT ont été intégrés début 2012 lors de la reprise du service.

Le syndicat assure en régie les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs, pose/dépose/reprise des branchements, réparation de fuites, extension de réseau à la demande des communes ou de particuliers.

Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activité, nécessitent une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 12**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Les prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient au maire de la commune. Par ailleurs, il peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité qui doit rester « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat, et présenter clairement les dépenses et recettes afférentes. En 2009, le syndicat a proposé aux communes qui le souhaitaient la mise en place d'une convention pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

Au 31 janvier 2012, ce sont 38 communes qui ont délibéré et passé convention avec le syndicat pour la réalisation de cette prestation de service.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

Le transfert des compétences optionnelles liées à l'assainissement se fait pour une durée minimale de 13 ans. Deux personnes sont affectées au Service de l'Assainissement correspondant à 1,3 équivalent temps-plein.

B - L'assainissement collectif

Le syndicat gère depuis 2002, et pour une durée de 13 années :

- Les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 100 équivalent-habitants.

C - L'assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) spécifique rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2012, la commune de POEZAT a transféré la compétence « assainissement non collectif » (ANC) au SIVOM (avec effet au 1^{er} janvier 2013).

C'est donc 42 communes (sur 45) qui font confiance au SPANC pour réaliser en lieu et place les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Il est rappelé que trois communes (Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne) relèvent de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour cette compétence.

Depuis janvier 2010, le SPANC a engagé l'étude diagnostique des installations ANC existantes par canton, dont la troisième et dernière tranche s'est terminée fin 2012.

➔ Liste des communes rattachées au SPANC intercommunal au 1^{er} janvier 2013 en **Annexe 10A**.

II - Le service public de l'eau potable

1 - Les Indicateurs Techniques

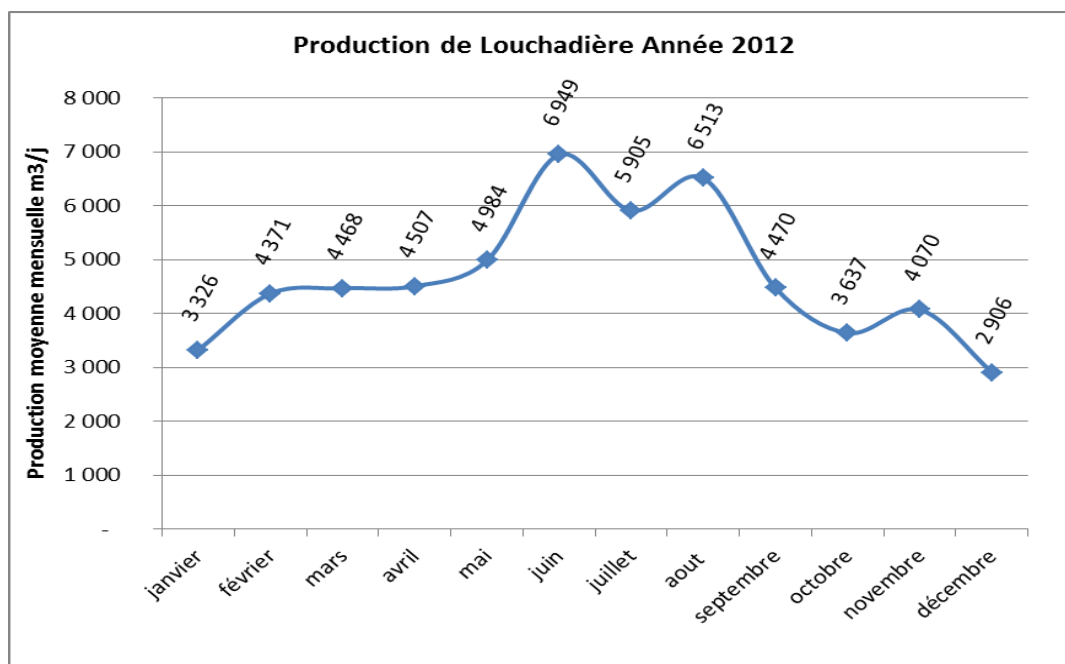
A – Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 la ressource de la galerie de Louchadière :

2012 a été une année de production très moyenne, mais avec des précipitations globalement plus soutenues qu'en 2011 (année très déficitaire), ce qui a permis une amélioration de la situation. De 33 l/s (2 800 m³/j) en janvier 2012, la ressource a progressivement augmenté sa production pour atteindre 80-90 l/s (> 7 000 m³/j) sur une période très courte en début d'été.

Ainsi les volumes journaliers soutirés pour être traités à l'usine ont atteint leur maximum à 7 700 m³/j (90 l/s) début juillet, puis ils n'ont cessé de diminuer jusqu'à la fin d'année jusqu'à 3 000 m³/j (126 m³/h ; 35 l/s). Il n'y a pas eu de hautes eaux (débit instantané > 100 l/s, > 8000 m³/j) et la production est restée déficitaire ;



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière s'est située entre 30 et 31 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2012 sont respectivement de :

- 1 708 770 m³ pour Louchadière (+ 452 300 m³ ; + 36 % par rapport à 2011)
- 1 020 890 m³ pour Peschadoires (- 359 500 m³ ; - 26 % par rapport à 2011).

Sur les **2 729 660 m³ d'eaux brutes entrées dans l'usine** (+ 3.5 % par rapport à 2011), la part d'eau venant de Louchadière a été de 62,6 % (47.6 % en 2011).

La production de Louchadière, plus importante qu'en 2011 a ainsi permis de limiter les volumes d'eau de Peschadoires achetés en gros au SIAEP de Sioule et Morge.

1-2 – Eau traitée issue de l'usine :

Cette usine a été construite pour permettre :

- de traiter prioritairement l'eau de Louchadière qui contient trop d'arsenic (entre 25 et 30 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l'élément chimique sur un matériau à base d'oxyhydroxyde de fer,
- et aussi réduire l'agressivité de l'eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

En 2012, l'usine a produit **2 721 780 m³ d'eau** (+ 105 255 m³ ; + 4 % par rapport à 2011), **soit 86 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d'eau traitée de 7 436 m³/j.

2 – Production à partir des installations de Mazerier

Suite à un problème électrique important sur le transformateur HT de la station de Mazerier, les installations étaient arrêtées depuis août 2011. Après d'importants travaux électriques, les installations ont été remises en service en mai 2012.

2-1 la station de pompage de « la Vernue » :

Sur environ 7 mois de production, les volumes d'eau brute pompés en Sioule ont été de 256 060 m³, soit en moyenne 1 200 m³/j.

2-2 l'usine de traitement de « la Contrée » :

Sur la même période, l'usine de Mazerier a traité 226 320 m³, soit 1 060 m³/j.

B - Les volumes mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat :

1. Volumes mis en distribution à partir des installations du Syndicat :

C'est la somme des volumes produits sortant des usines de Saint-Ours et Mazerier, soit 2 948 110 m³.

Ce volume est supérieur aux besoins propres du Syndicat. C'est pourquoi, une partie de l'eau produite à l'usine de Saint-Ours les Roches est mise en distribution au bénéfice du SIAEP de Sioule et Morge, soit 517 528 m³.

2. Volumes mis en distribution pour les besoins du Syndicat

Ils sont composés :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) se répartissent comme suit :
 - à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 199 060 m³** ont été mis en distribution (y compris volumes échangés avec le SIAEP de Sioule et Morge),
 - complétés par des points de distribution locaux (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), pour lesquels le SIAEP de Sioule et Morge a livré **5 192 m³** ;
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **226 320 m³**,
- de l'achat d'eau via les interconnexions SMEA, notamment au SIVOM Rive Gauche Allier : **98 190 m³**.

Le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 528 762 m³**.

L'**Annexe 4** présente un schéma synoptique des volumes produits, mis en distribution, achetés ou échangés.

3. Part des apports extérieurs d'eau (achats d'eau)

Il faut entendre par apports extérieurs, les achats (ou échanges) d'eau nécessaires pour compléter la production des deux ressources du Syndicat (captage de Louchadière et prise d'eau de Mazerier) et qui ont fait l'objet d'une facturation. Il s'agit :

- d'une part, du SIAEP de Sioule et Morge qui continue à produire de l'eau à partir de l'exhaure de Peschadoires, sa seule ressource actuelle contenant en moindre concentration l'élément arsenic (12 à 16 µg/l) ; une partie de cette eau est traitée dans l'usine pour compléter les besoins ; Le volume comptabilisé venant du SIAEP de Sioule et Morge est la résultante d'un échange d'eau entre les deux syndicats.
- d'autre part, du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, qui par le biais des interconnexions réalisées par le S.M.E.A. (Syndicat mixte des eaux de l'Allier), est en mesure de fournir de l'eau en gros aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

En 2012, le Syndicat a acheté :

- **492 183 m³ au SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP**, pour une dépense de 31 057.70 € HT (0,063 € HT/m³). Les volumes achetés ont nettement diminué par rapport à 2011 (-34 %).

La dépense d'achat en gros a diminué de 8 500 € HT mais reste faible du fait du prix de vente au m³ très avantageux pratiqué par le SIAEP de Sioule et Morge.

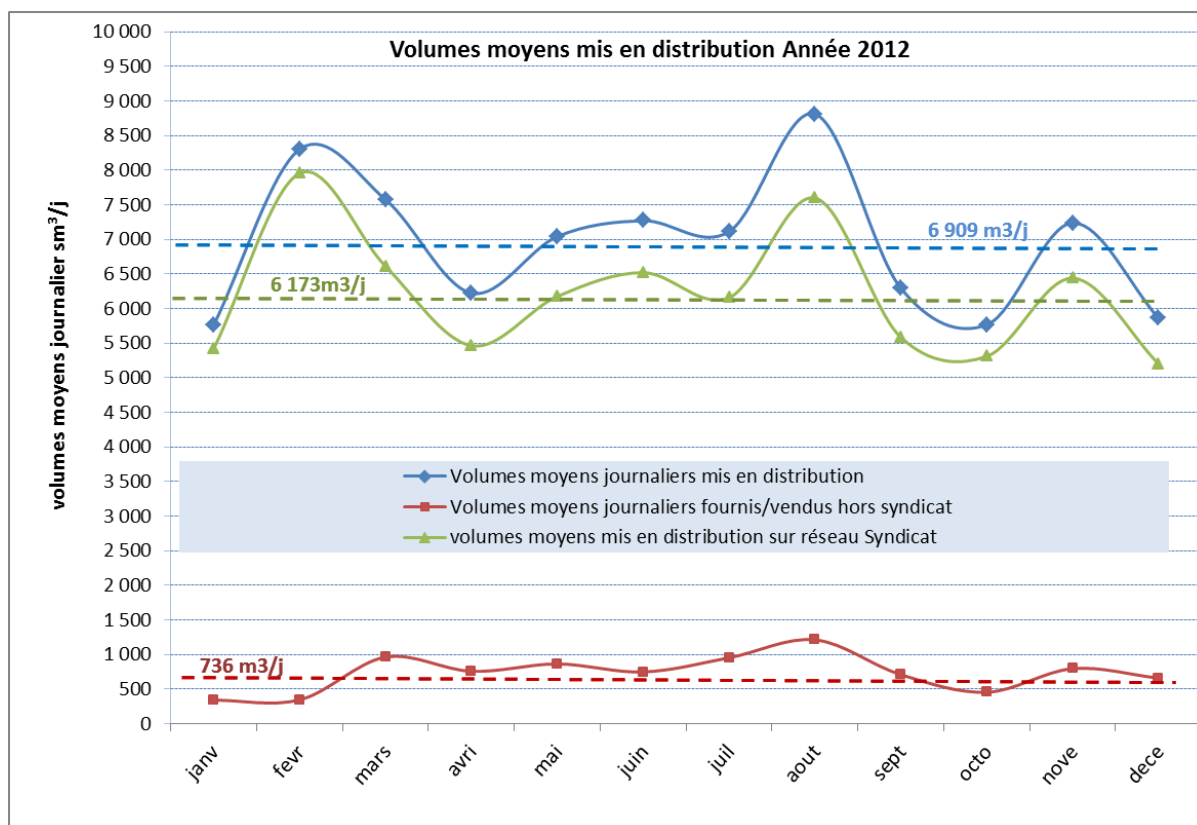
- **98 190 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 29 847 € HT (0,30 € HT/m³). Par rapport à l'année précédente 2011, ceci représente une baisse de 70 % du volume d'eau acheté et une économie de 14 100 € HT.

Pour un total de 2 528 762 m³ mis en distribution en 2012, les apports extérieurs représentent 590 373 m³, soit 23.3 %.

4. L'évolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2012, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution s'établit à 6 909 m³/j (6 390 m³/j en 2011). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2012 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau hors syndicat (en rouge).

La nette augmentation des besoins mensuels reflète l'intégration du service d'eau de la Ville de Gannat. De 5 300 m³/j en moyenne en 2011, les volumes distribués sur le réseau du Syndicat (hors vente extérieure – cf courbe verte) sont passés à 6 173 m³/j, soit 873 m³/j en moyenne pour les besoins de Gannat.



C – Détail des ventes d'eau réalisées (volumes consommés)

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau passés aux compteurs et ceux facturés aux abonnés et aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Ainsi, si le volume mis en distribution a été de **2 528 762 m³**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 742 623 m³**.

Le tableau ci-dessous détaille les volumes comptabilisés selon les catégories « ventes aux abonnés » et « ventes en gros aux collectivités » et « autres fournitures » :

	2011	2012
1A – Volumes d’eau passés aux compteurs des abonnés (relève) m³		1 402 293 (1)
1B – Volumes d’eau passés aux compteurs des abonnés m³ (366 j)	1 224 820	1 503 956 (2)
2A – Volumes d’eau facturés aux abonnés m³	1 210 026	1 376 685 (1)
Lors de la régularisation (suite relevé annuel) m ³	1 179 516	1 346 791
Fins de comptes et compléments (en cours d’année)	30 510	29 894
2B – Volumes d’eau vendus m³ (366 j)		1 477 000(2)
3 - Autres ventes sur périmètre syndicat :		
Vente d’eau directe aux poteaux incendie	247	100
TOTAL DES VENTES D’EAU (366 j) 2B+3 m³	1 210 273	1 477 100
4 - Ventes d’eau en gros aux collectivités (volumes facturés) :	397 344	265 526
Dont vente d’eau directe au SIVOM Région Minière	57 341	52 319
Dont vente d’eau au délégataire VEOLIA Eau (Ville de GANNAT)	196 488	---
Dont vente d’eau par le biais du SMEA au réservoir des Manteaux (SIVOM Région Minière et Rive Gauche Allier)	140 570	206 427
Dont vente d’eau au SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat	2 945	6 780
TOTAL DES VENTES D’EAU (366 j) 2B+3+4 m³	1 607 617	1 742 623
5 – volumes non facturés m³	18 990	29 049
Dégrèvements exceptionnels suite à des fuites d’eau après compteurs	14 794	25 608
Echange d’eau avec SIAEP Sioule et Morge (St Quentin/Sioule)	2 920	2 920
Echange d’eau avec Bellerive-sur-Allier (interconnexion SMEA)	1 276	521
TOTAL VOLUMES D’EAU COMPTABILISES 2B+3+4+5 m³	1 626 607	1 771 672

Les volumes facturés aux abonnés (ligne 2) sont logiquement en augmentation du fait de l’intégration des abonnés de Gannat (+ 166 659 m³). Cependant, cette valeur ne reflète pas totalement la consommation annuelle vendue en 2012. En effet, pour cette première année de relève des compteurs du secteur urbain de Gannat, les volumes relevés et donc facturés ne correspondent pas à une année complète.

Ainsi, sur 203 327 m³ passés aux compteurs des abonnés de GANNAT, 200 626 ont été facturés, représentant approximativement 8 mois de consommation. Par extrapolation sur l’année 2012 entière, le volume vendu estimé des abonnés de Gannat atteint 300 940 m³.

Aussi, **les volumes vendus aux abonnés sur l’année 2012 est de l’ordre de 1 477 100 m³**. Le bilan de l’année 2013, qui tiendra compte d’une année complète de consommation entre deux relèves pour les abonnés de Gannat, sera plus proche de la réalité.

S’agissant de la vente en gros, le syndicat a fourni 268 967 m³ d’eau (dont 265 526 m³ facturés), pour 48 423 € HT (51 087 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0.182 € TTC/m³ (y compris redevances Agence de l’Eau).

Il faut noter en particulier :

- une augmentation de la fourniture d’eau au SIVOM Région Minière par la conduite d’interconnexion SMEA (+ 65 8570 m³) ;
- l’arrêt de la vente d’eau à VEOLIA Eau pour les besoins de la ville de Gannat, du fait de la reprise du service en régie par le Syndicat à parti du 1^{er} janvier 2012.

Par rapport à 2011, la vente directe au SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy a nettement augmenté, mais reste marginale par rapport aux volumes totaux vendus en gros (2,5 %).

Le tarif de vente d’eau en gros au SIVOM Région Minière par le biais du SMEA (moins de 10 ct €/m³) ne permet pas de compenser le coût de production de l’eau depuis la mise en service de l’usine de Saint-Ours.

C'est pourquoi, la convention tripartite de vente en gros actuellement en vigueur est en cours de révision afin de réajuster les tarifs pour tenir compte de la réalité des coûts.

Les volumes d'eau dégrévés ont augmenté de 52 %. C'est en partie l'effet de la modification de la formule de dégrèvement pour fuite, adoptée fin 2011 et permettant de se caler sur les recommandations réglementaires codifiées à l'article L2224-12-4 du CGCT.

Le nouveau calcul, plus avantageux pour l'abonné, dégrève dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes.

La formule de dégrèvement a été appliquée à 56 abonnés demandeurs, représentant en moyenne 457 m³ d'eau perdue/compteur (dégrèvement maximum à 3 474 m³).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers :

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2012 est de **15 891**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 24 010 (population municipale INSEE année 2010).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune et par canton de 2002 à 2012. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

		Nombre d'habitant/ abonnement	m ³ consommé/ abonnement/an	m ³ consommé /habitant/an	Litres/habitant /jour
Canton de CHANTELLE	Moyenne	1.32	86.42	65.46	179.35
	Minimum	0.89	53.76	47.62	129.78
	Maximum	1.84	117.34	114.03	312.41
Canton d'EBREUIL	Moyenne	1.17	77.50	66.52	182.24
	Minimum	0.66	40.54	46.25	126.72
	Maximum	1.39	95.59	74.37	203.74
Canton d'ESCUROLLES	Moyenne	1.77	111.41	62.84	172.18
	Minimum	1.33	92.97	55.22	151.28
	Maximum	2.26	136.72	69.97	191.69
Canton de GANNAT	Moyenne	1.75	96.90	55.49	152.01
	Minimum	1.09	69.26	47.42	129.92
	Maximum	1.97	144.06	97.45	267.00
Ensemble des cantons	Moyenne	1.51	93.30	61.09	167.37

L'intégration de Gannat Ville dans les statistiques du canton a modifié les ratios de façon significative. Le nombre d'habitants/abonnement a nettement augmenté (1.75 pour 1.54 en 2011), ceci du fait du caractère urbain qui concentre la population. De même, la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble).

Le canton d'Escurolles se différencie des autres cantons, ses ratios de consommation étant en augmentation par rapport à 2011. Les communes de ce canton, bénéficient de l'attractivité de Vichy ce qui se ressent sur l'urbanisation (nombreuses constructions neuves).

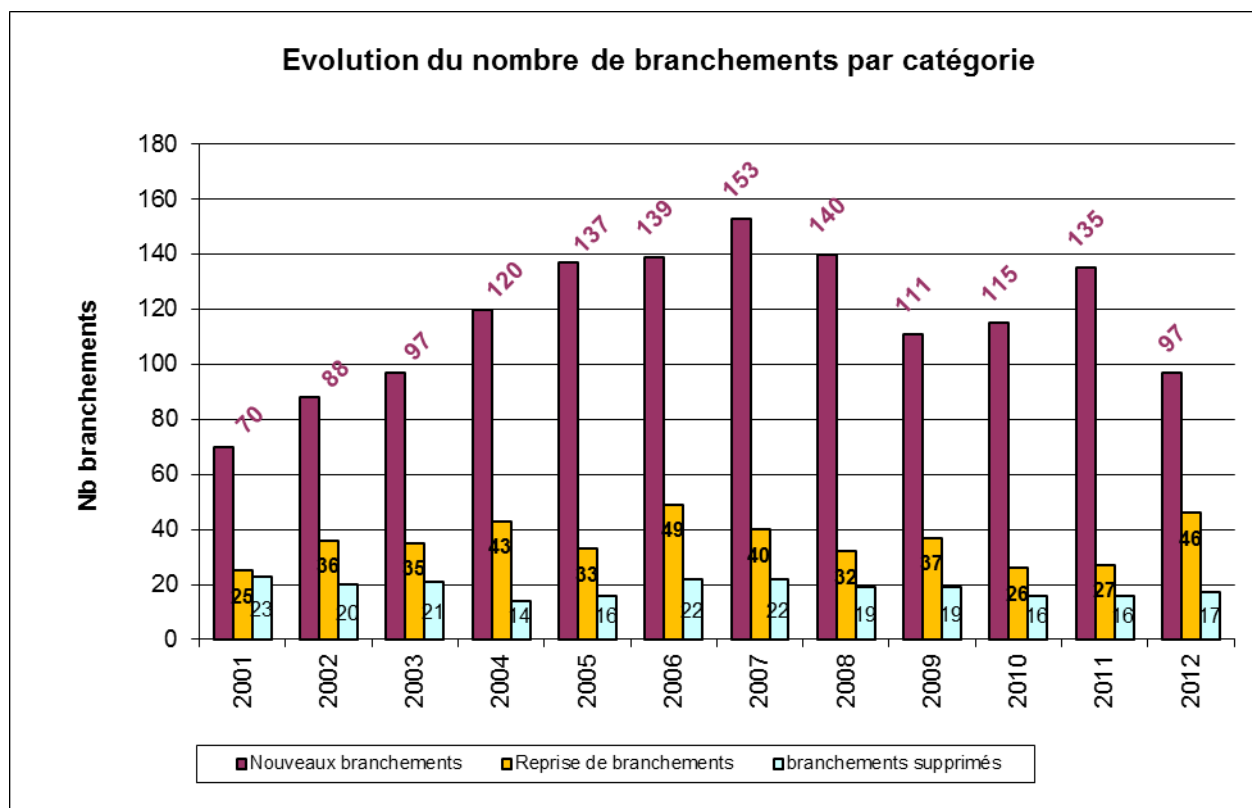
Dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant : cas de Monestier (266 habitants ; 257 litres/hab/an) et Target (267 habitants ; 312 litres/hab/an), à comparer avec les valeurs moyennes des ratios sur l'ensemble des cantons.

Pour d'autres communes, les forts ratios (> 200 litres/hab/jour) sont liés à la présence d'entreprises importantes sur leur territoire (par ex. Monteignet/Andelot : 267 litres/hab/jour).

D – Les indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements :

Le tableau ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur les onze dernières années :



Le nombre de branchements neufs réalisés en 2012 s’est nettement réduit par rapport à 2011 (-28 %) et est revenu au niveau de l’année 2003. Il est à noter que le Syndicat a établi beaucoup de devis pour des branchements neufs (165), mais moins de 60 % ont donné lieu à des travaux.

Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont CHANTELLE (6), ESPINASSE-VOZELLE (7), BIOZAT (10) et GANNAT (16).

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu’il s’agit d’habitations abandonnées, en ruine ou en l’absence de propriétaire identifié. Le nombre total de branchements est estimé à 15 920.

2 – Le cas particulier des branchements au plomb

L’ensemble des branchements plomb ayant été remplacés sur la commune d’Ebreuil en 2011, il n’en reste encore que dans la ville de GANNAT.

Malgré les obligations de remplacement de ces branchements dans le cadre de son contrat de délégation, VEOLIA Eau n’a pas pu tous les éradiquer. La difficulté pour le SIVOM réside dans le fait qu’il n’existe pas de liste actualisée des branchements restants permettant d’en connaître leur nombre et de les localiser.

C’est donc à l’occasion de travaux (casse de branchements, renouvellement de conduites, ...) que ces branchements sont mis à jour et remplacés au coup par coup. En 2012, 3 branchements plomb ont été repris lors de travaux.

3 – Renouvellement de conduites et création d’antennes

Dès que cela est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d’alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu’une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...). Le syndicat est donc de plus en plus associé en amont (au niveau des études) aux projets communaux (notamment CCAB), ce qui lui permet d’intégrer d’éventuels renouvellements de conduites dans sa programmation annuelle de travaux AEP.

Ainsi en 2012, le syndicat a renouvelé **813 ml de conduites** de tous diamètres, et en particulier dans les bourgs de BIOZAT, FLEURIEL ET BARBERIER.

Dans le cadre du programme de travaux 2012, seul a été réalisé le renouvellement de la conduite fonte de diam. 150 mm dans le bourg de SUSSAT sur une longueur de **585 ml**, et d'une antenne diam. 40 mm sur **60 ml**.

Dans le cadre du chantier de l'autoroute A719 – prolongement Gannat-Vichy, le groupement d'entreprises DGCE/ROUX a réalisé les déviements de conduites (renouvellement avec déplacement des conduites par rapport à leur tracé initial) sur cinq secteurs impactés par l'emprise de l'autoroute (communes de COGNAT-LYONNE, MONTEIGNET/ANDELOT, ESPINASSE-VOZELLE). **1 700 ml de conduites** (diam. 50 mm, 100mm et 200 mm) ont été posés.

Par ailleurs, des extensions de quelques dizaines de mètres à plusieurs centaines de mètres, ont été réalisées en régie. Ainsi, **927 mètres de conduites** de tous diamètres ont été posés pour réaliser des antennes, notamment pour les communes de EBREUIL (Chamboirat), JENZAT (La Garde), MAZERIER (Rue du Stade), et GANNAT (lotissement Les Peupliers, Chemin du Confou).

4 – Le renouvellement du parc de compteurs

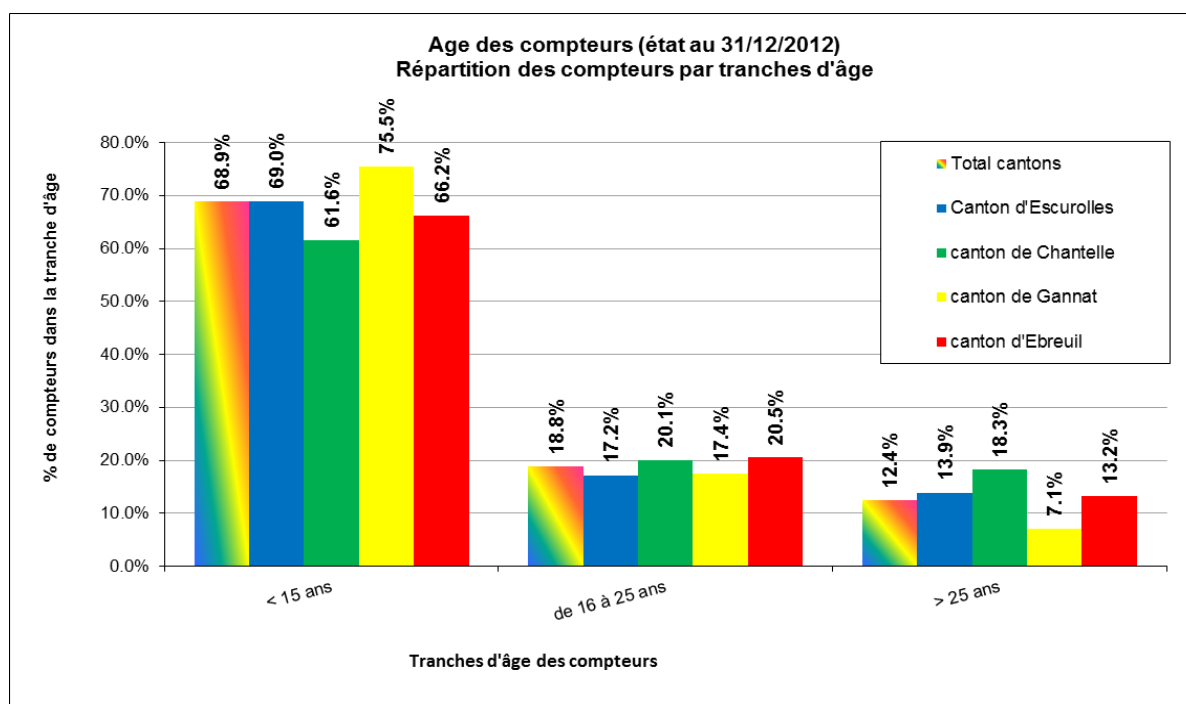
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. Une proportion encore significative du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans (évalué à 31 % globalement en 2012).

Les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

En plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...) identifiés lors de la relève annuelle ou d'interventions ponctuelles, des campagnes de renouvellement par canton ont été mises en place ces dernières années. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2012, **860** compteurs ont été renouvelés, dont 163 dans le cadre de la campagne de renouvellement (essentiellement sur les communes de BROUT-VERNET et MONESTIER), soit environ 5,4 % du parc. Il est à noter qu'un nombre significatif de compteurs ont été renouvelés lors et suite à l'épisode de froid intense intervenu en février 2012, qui s'est traduit par le gel de nombreux compteurs (au moins 245 recensés). La campagne de renouvellement 2012 n'a été pas été aussi soutenue qu'en 2011. Voir aussi l'**Annexe 4**.

Le graphe ci-après présente la répartition (en pourcentage) des compteurs selon les tranches d'âge (< 15 ans, entre 16 et 25 ans, > 25 ans), par canton et pour l'ensemble des cantons.



Globalement, 69 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (+ 2 points par rapport à 2011).

On note le « saut » du canton de Gannat (66 % en 2011 – 75 % en 2012) grâce à l'apport des abonnés du secteur urbain de GANNAT pour lequel le parc de compteurs rachetés par le SIVOM au délégataire VEOLIA Eau est majoritairement âgé de moins de 15 ans.

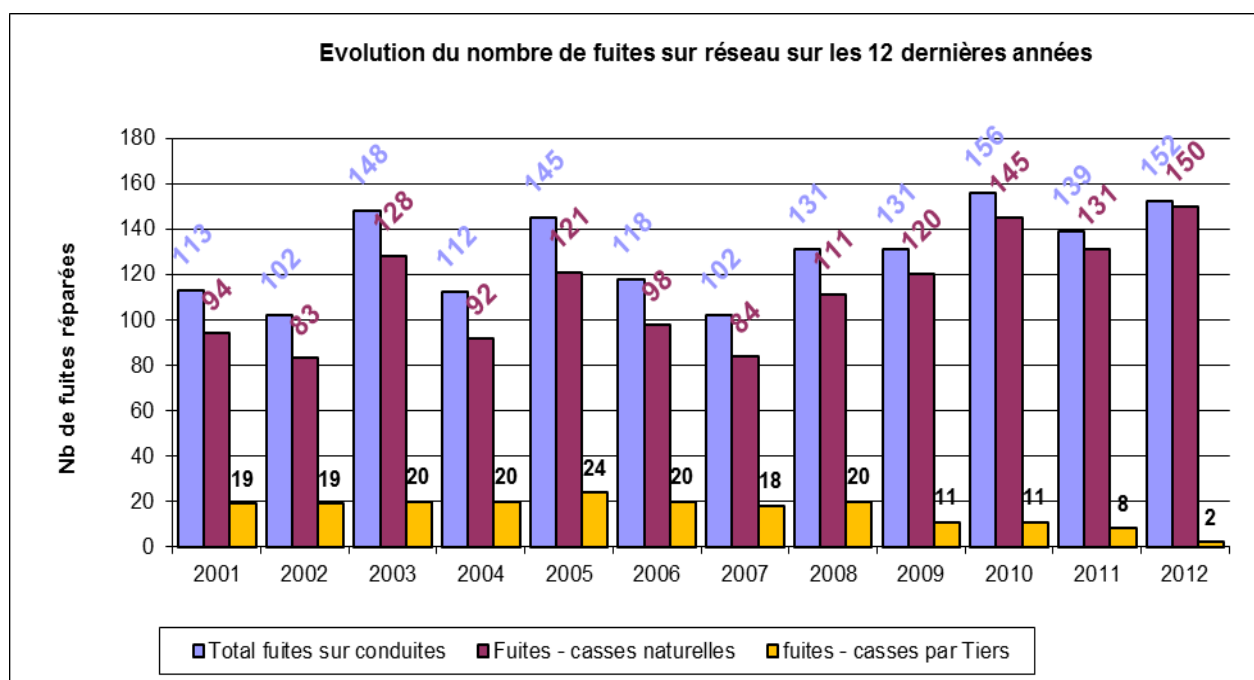
Par rapport aux tranches d'âges présentées dans le rapport de l'année 2011, c'est le canton de CHANTEILLE qui est le plus en retrait (encore 38 % de compteurs de plus de 15 ans) et qui devrait prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement.

5 - Statistiques des fuites sur réseau :

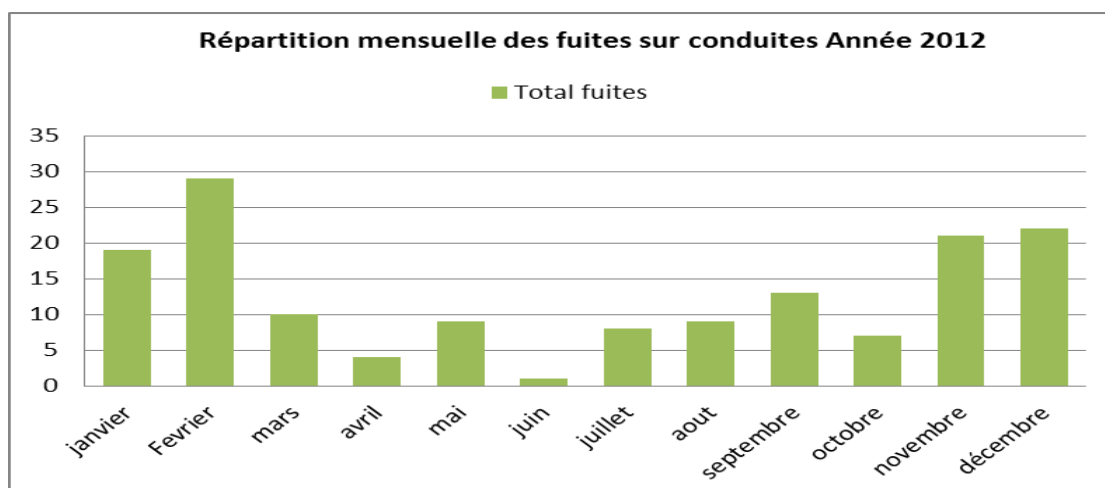
Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 152, tous diamètres confondus, dont 150 casses naturelles et 2 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).

On constate que depuis 2009 les casses par tiers ont nettement baissé, ce qui est le signe que les entreprises sollicitent de plus en plus auprès du Syndicat des demandes de renseignements, avant de lancer leurs travaux.

Il convient de noter que cette statistique est de plus en plus précise car un tableau de bord mensuel a été mis en place et est complété par le service technique.



La répartition des fuites sur les mois de l'année montre nettement les dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en février 2012 (quasiment 1 fuite/jour). Par rapport à 2011, les mois de printemps et d'été ont été plus calmes (moins de 10 fuites par mois), alors que sur les quatre mois d'hiver les fuites ont été beaucoup plus fréquentes (plus de 20 fuites/mois en moyenne).



6 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0.5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Le Syndicat a repris à son compte les contrats d'énergie liés aux installations servant à l'alimentation en eau de la Ville de GANNAT. Suite aux travaux électriques intervenus fin 2011 sur la station de Mazerier, l'alimentation électrique se fait en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA. La station de pompage de la Vernue est la seule installation à être encore alimentée en haute tension (tarif vert). Le Syndicat a passé commande à ERDF pour modifier l'installation et alimenter en basse tension tarif jaune courant 2013.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2012 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **899 318 KWh consommés pour un montant de 112 515 € TTC** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 528 762 m³) est de : **0,356 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,044 € TTC/m³**.

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont :

- * l'usine de traitement de SAINT-OURS : 380 616 KWH pour 5 247 heures de fonctionnement ; le prix unitaire (PU) du kWh est de 8.3 cts € HT (8.9 cts € HT/kWh avec abonnement) ;
- * la station de pompage de la Vernue à Mazerier : 181 902 KWH pour 2 389 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 6.9 cts € HT (8.6 cts € HT/kWh avec abonnement) ;
- * la station de reprise de VEAUCE « Bel Air » : 250 647 KWH pour 4 084 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 8.4 cts € HT (9.2 cts € HT/kWh avec abonnement) ;

7 – Coûts d'exploitation des usines de production :

➤ *la station de Saint-Ours les Roches (63) :*

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : production eau traitée = 2 721 780 m³) :

	Charges réactifs	charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	235 879.80	35 344.80	8 569.23	35 375.00	315 168.83
Coût au m³ € HT eau traitée	0.0867	0.0130	0.0031	0.0130	0.116

Le prix de revient d'1m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours est d'environ 12 ct €/m³.

➤ *Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)*

volume d'eau traitée sortie d'usine est de 226 320 m³.

	Charges réactifs	charges utilités	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	9 181.25	13 615.00	1 089.00	7 750.00	31 635.25
Coût au m³ € HT eau traitée	0.0406	0.0602	0.0048	0.0342	0.140

Ce bilan des coûts d'exploitation reste encore approximatif du fait du faible retour d'expérience que le SIVOM a s'agissant des besoins en réactifs et des temps de main d'œuvre nécessaires pour assurer l'exploitation normale de ces installations anciennes.

En premier abord, les coûts apparaissent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours, ce qui peut s'expliquer par la vétusté des installations qui nécessite une surveillance et un entretien plus complet et par la consommation énergétique importante lié au pompage en Sioule. Ainsi le coût d'énergie est de 0.084 € HT/m³ traité, alors qu'il n'est que de 0.013 € HT/m³ traité pour l'usine de St Ours.

Beaucoup de temps a été passé par les agents au printemps 2012 pour remettre en état les installations arrêtées depuis août 2011, en vue de la remise en service (pompage et filière de traitement). Par ailleurs, un suivi renforcé a été nécessaire après mise en production pour caler les paramètres de fonctionnement et vérifier la qualité de l'eau (contrôle de l'aluminium résiduel).

8 – Performances techniques du réseau :

Parmi les indicateurs de performances du service de l'eau potable présentés au chapitre 3, il y a ceux relatifs aux performances du réseau, et notamment le rendement du réseau de distribution au regard des pertes d'eau non comptabilisées.

Le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **80.32 %**, ce qui est satisfaisant (- 2 points par rapport à 2011). L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est **de 1,72 m³/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **2.08 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont supérieurs à ceux de 2011, traduisant des pertes en eau plus importantes sur le réseau, à relier aux casses sur réseau et aux fuites sur compteurs gelés plus nombreuses.

L'estimation des volumes sans comptage reste délicate et est basée sur une extrapolation des volumes susceptibles d'être prélevés par des tiers (services incendie et secours, services communaux) à partir de formules de calcul prédéfinies.

Depuis deux ans le rendement du réseau atteint et dépasse 80 % ce qui est encourageant. Cependant cette tendance doit se poursuivre dans les prochaines années en vue de confirmer que les actions de prévention (sectorisation, recherche de fuites, remise à neuf des comptages) permettent de mieux maîtriser les volumes mis en distribution et consommés.

Les campagnes de renouvellement des compteurs individuels des abonnés qui sont menées depuis plusieurs années maintenant, permettent petit à petit de rajeunir le parc et d'obtenir un comptage plus fiable.

Pour améliorer et fiabiliser la connaissance des données volumétriques du réseau et mieux identifier les zones à problème, le Syndicat compte sur la sectorisation des réseaux (installation de nouveaux comptages intermédiaires) et sur le renouvellement des compteurs généraux anciens permettant d'établir des bilans plus précis. La mise en place de ces matériels de comptage et de relève à distance sur le réseau, opération chiffrée à 120 000 € HT et aidée à hauteur de 65 % par l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE et le Conseil Général de l'ALLIER, est en cours et devrait être finalisée en 2014.

L'acquisition d'un corrélateur acoustique pour optimiser la recherche et la localisation précise des fuites début 2012, ainsi que de pré-localisateurs (15) viennent compléter le dispositif de surveillance pour limiter les pertes diffuses sur les réseaux en zones urbanisées.

En 2012, pour lutter contre les prélèvements clandestins aux bornes et poteaux incendie, le Syndicat a pris un arrêté pour réglementer les conditions de prélèvements sur les hydrants. L'objectif est de contrôler la prise d'eau sur les hydrants par des tiers, avec le concours des communes. Cependant, malgré une campagne d'information large, les habitudes et les pratiques restent difficiles à enrayer.

E – Qualité de l'eau distribuée

1 – Résultats de l'autocontrôle :

Une **synthèse des autocontrôles** menés par l'agent technique chargé du suivi de la qualité de l'eau est présentée en **Annexe 4**.

Les résultats présentés font le bilan des autocontrôles de l'eau, d'une part au niveau du réservoir de tête de la Serre (Bègues) et d'autre part au niveau des autres réservoirs sur le réseau de distribution.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux) ont été respectées dans 100 % des prélèvements réalisés. Par contre, les références de qualité (coliforme totaux, flore totale) ont été dépassées, notamment pour les eaux distribuées à partir du réservoir du Léry (89 % de conformité).

Durant les semaines qui ont suivi le redémarrage de la station de Mazerier en mai 2012, l'eau mise en distribution a connu quelques anomalies de qualité, le temps de stabiliser les paramètres de traitement (optimisation du dosage des réactifs). Notamment, des relargages en élément aluminium, lié au réactif utilisé pour la floculation de l'eau, ont conduit à des dépassements de références de qualité pour l'aluminium total, mis en évidence lors des contrôles sanitaires (voir Annexes 6).

La présence de deux postes de rechloration sur réseau aux réservoirs de VEAUCE et USSEL D'ALLIER a bien amélioré la qualité bactériologique de l'eau distribuée vers les communes rurales éloignées. En maintenant la rémanence du désinfectant tout au long du réseau, la rechloration limite les risques de développements bactériens dans les secteurs les plus éloignés où l'âge de l'eau est plus important.

Par ailleurs, le syndicat a suivi plus spécifiquement l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes) en faisant réaliser les analyses dans un laboratoire extérieur. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 8.7 µg/l (9.6 µg/l en 2011). Des dépassements ponctuels (10 à 12 µg/l), au départ de distribution ont été constatés (2 sur 24 analyses). Ces résultats sont encourageants et montrent une maîtrise de plus en plus fine s'agissant de l'exploitation de l'usine et de gestion des mélanges en amont sur le réseau d'adduction.

2 – le contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2012 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 6A/6B/6C/6D**, distingue deux entités de distribution, elles-mêmes subdivisées en deux sous-unités :

- la distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée/eau de Peschadoires), les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (départ réseau à partir du réservoir du Léry) pour la desserte en eau de la Vile de GANNAT, le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau des deux unités de distribution.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : 0 % de non conformités pour les limites de qualité.

Quant au paramètre arsenic, 22 % de non conformités ont été relevées sur l'eau distribuée dont 1/3 provient de prélèvements sanitaires faits sur le réseau de distribution situé en amont du réservoir de la Serre (« réseau Les Brayards »).

La minéralité de l'eau, mesurée notamment à travers la dureté totale est faible (TH de 7 à 8 °F). L'eau reste douce et très peu calcaire.

L'apport d'eau de nappe de l'Allier dans le mélange distribué à partir du réservoir de La Serre augmente la teneur en nitrates (jusqu'à 11.1 mg/l), à comparer à la teneur moyenne en nitrates (8 mg/l) dans l'eau arrivant du Puy de Dôme (« réseau les Brayards »)

3 – Les mesures liées au Plan Vigipirate :

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2012. Cependant, le Syndicat essaie de limiter, autant que faire se peut, la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l).

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Le Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2013, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a été maintenue au même niveau que 2012, année où, suite à la reprise en régie du service AEP de Gannat, les tarifications d'abonnement ont été harmonisées entre les deux services.

Un tarif unique de 35 € HT (36.92 € TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc,

En 2012, le **prix de vente du m³ d'eau** (hors abonnement) était de **2,24 € TTC**. En 2013, il est de **2,23 € TTC/m³** (toutes taxes et redevances comprises). La légère diminution par rapport à 2012 est liée à la baisse du taux unifié de redevance « pollution domestique ».

Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de **2,54 € TTC** en 2013 (2,55 € TTC en 2012), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du **S.M.E.A.** reste inchangée à **0,13 € HT/m³**.

Concernant les redevances revenant à l'**Agence de l'Eau Loire Bretagne** :

- la taxe sur les prélèvements d'eau incluse dans le prix de l'eau jusqu'en 2011 a été ressortie sur une ligne spécifique depuis 2012, et reste à 0.37 € HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié en 2012 à 0.250 € HT/m³ est abaissé à 0.240 € HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent, le SIVOM ne servant qu'à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

On se reportera à l'**Annexe 7A** présentant les **tarifs appliqués** en 2012 et 2013 selon les tranches de consommation, et à l'**Annexe 7B** pour l'**évolution du prix de l'eau** au m³ depuis 2003.

Des exemples de facture-type (années 2012 et 2013) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 8**.

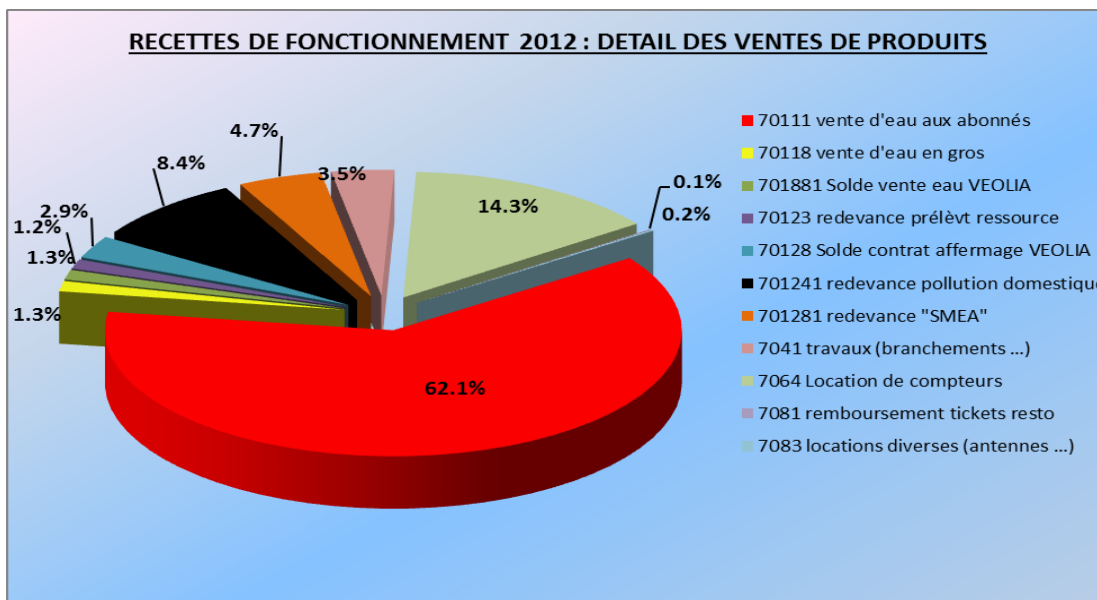
B - Les autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2012 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de 4 072 452 €, dont **3 899 707 € (95,7 %) vient des ventes de produits fabriqués** (article 70).

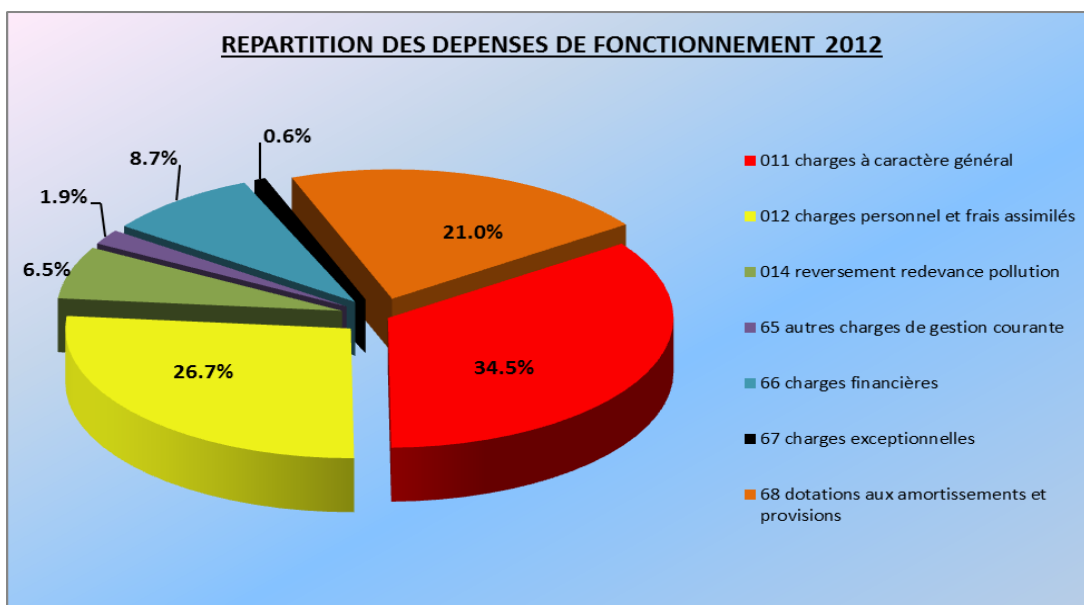
Ainsi la vente d'eau aux abonnés (70111) est passée de 2 053 595 € en 2011 à 2 420 783 € en 2012 (+ 18 %). De même pour les recettes de la part fixe d'abonnement qui ont atteint 558 121 € en 2012 (444 997 € en 2011 ; + 25%).

Le graphe ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2012, les **dépenses de fonctionnement ont atteint 3 587 151 € (2 923 933 € en 2011, + 22.7 %)**. L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2013, après reprise du déficit d'investissement est de 767 582 €.

Là aussi, la répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011) – 1 239 038 € - prennent une part importante dans les dépenses (34.5 %). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs. Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) – 958 253 € (767 102 € en 2011) ont logiquement augmenté du fait de l'intégration des ex-agents VEOLIA et représentent le 2^{ème} poste de dépenses (26.7 %).

Suite au report des résultats 2011, la situation nette au 31/12/2012 est excédentaire de 1 406 257 €.

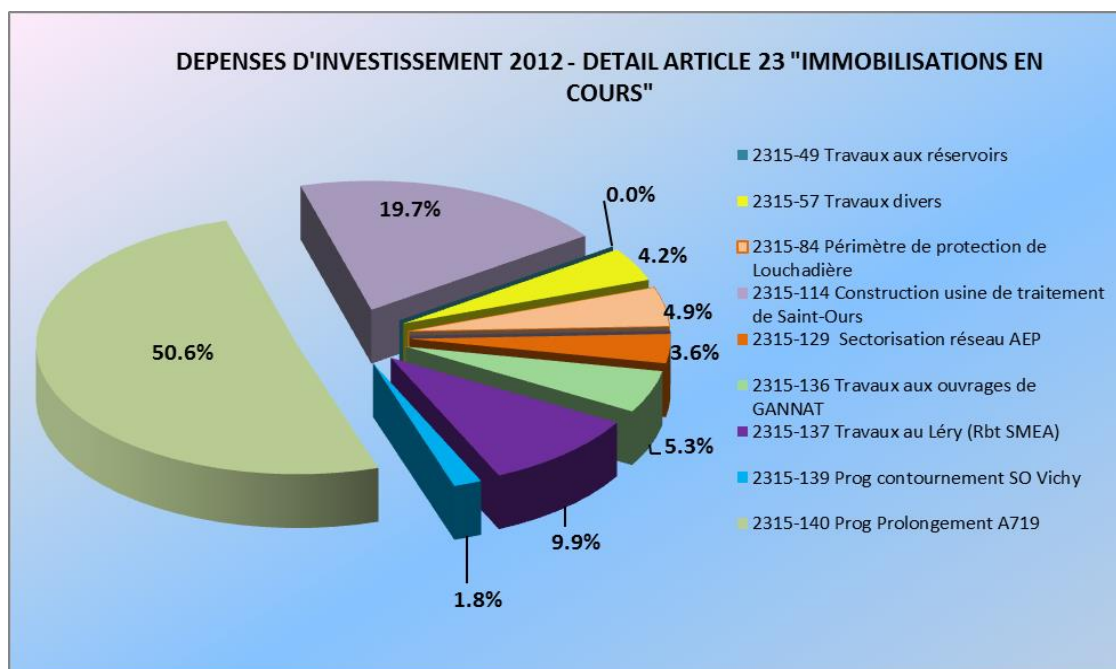
2 – Les données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement se sont montées à 1 016 955 € (- 16,2 % par rapport à 2011) dont 411 441 € (606 978 € en 2011) pour les immobilisations en cours – article 23 (40,5 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours - article 23.

Du fait, du report sur 2013 du programme annuel de travaux –renouvellement de conduites (seulement 80 901 € HT dépensés pour le chantier de SUSSAT bourg), les dépenses ont été moindres.

C'est le programme de travaux pour le dévoiement des conduites sur le tracé de l'A719 « Gannat-Vichy » qui représente le montant le plus important des immobilisations en cours (208 383 € HT, soit 50.6%).



Les recettes d'investissement 2012 se montent à 1 384 530 €. Le déficit de l'année 2011 (- 74 230 €) a pu être comblé par le résultat de l'exercice 2012 (+ 367 574 €). La situation nette au 31/12/2011 est donc excédentaire de 293 344 €.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexes 11A/11B) :

Le montant total des annuités d'emprunts pour l'année 2012 est de 509 604 € (- 105 900 € par rapport à 2011).

La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine. En l'absence de nouvel emprunt, les annuités devraient continuer à diminuer dans les prochaines années.

4 – Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances :

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année, (acompte et régularisation).

Ainsi au 31/12/2012, le montant d'impayés 2011 était de 67 391 € pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 2 577 697 €, soit un **taux d'impayés de 2.61 %** (2.50 % en 2010).

Le syndicat comptabilise un montant de 9 352.91 € de produits irrécouvrables en 2012, aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Percepteur de Gannat.

Le syndicat n'a pas, à proprement parler, réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Il s'agit des dépenses payées au cours de l'exercice 2012, présentées dans le tableau ci-après.

1 – Programmes d'investissement :

↳ Construction de l'usine de traitement de l'eau de Louchadière

PM : programme non soldé

↳ Divers travaux aux bâtiments administratifs et techniques

- * Raccordement tarif jaune usine Mazerier (ERDF/EIFFAGE Energie) 24 323,00 € HT

↳ Travaux AEP neufs (marchés de travaux)

- * Programme de travaux 2012 (SUSSAT bourg) 80 900,00 € HT
- * Dévoiement de conduites AEP (A719/CSO Vichy) 215 600,00 € HT

↳ Travaux divers AEP (renouvellement conduites en régie)

- * Sous-traitance terrassements (VIGILEC PAULY/FAURE/SCREG) 5 610,00 € HT

↳ Acquisition de matériels

- * Achat de compteurs d'eau pour renouvellement 28 532,00 € HT
- * Matériel de télégestion (renouvellement satellites) 3 820,00 € HT
- * Matériel de détection de fuite et prélocalisation 16 350,00 € HT

↳ Acquisitions de véhicules et engins de chantier

- * Trois véhicules Kangoo (UGAP) 37 317,00 € HT
- * Un fourgon 5 T IVECO 34 289,00 € HT
- * Une minipelle VOLVO + remorque MOIROUD 37 800,00 € HT

↳ Programme sectorisation de réseaux

- * Achat fournitures équipement renouvellement comptages 15 015,00 € HT
- * paramétrage TOPKAPI comptages 16 973,00 € HT

2 – Dépenses de fonctionnement récurrentes (marchés) :

↳ Nettoyage annuel des réservoirs

- * Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage ...) 16 597,00 € HT
- * Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves) 11 400,00 € HT

↳ Petits travaux de réparation de voirie 4 792,00 € HT

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : ensemble des 45 communes

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II					
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable					
			Unité	Valeur	
Qualité de Service à l'Usager					
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques		%	100.00	
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique		%	84.00	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		nbre/milliers d'abonnés	9.57	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements		%	100.00	
P155.1	Taux de réclamations		Nbre/milliers d'abonnés	2.01	
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		heures	24	
Gestion financière et Patrimoniale					
P103.2	Indice de connaissance du réseau		%	70.00	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		nbr	24 010	
D102.0	Prix T.T.C. du service au m3 pour 120 m ³		€	2.54	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		€/m ³	0.000	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Années	7.11	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente		%	2.61	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)		%	0.31	
Performances environnementales					
P104.3	Rendement du réseau		%	80.32	
P105.3	Indice des volumes non comptés		m ³ /km/j	2.08	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		m ³ /km/j	1.72	
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau		%		
	SIVOMS & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)		%	80	
	SIVOMS & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)		%	40	
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)		%	NC	
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)		%	NC	
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)		%	NC	

4 – Informations diverses

1. Passation de marchés publics

En 2012, plusieurs marchés à bons de commande de fournitures (granulats, pneumatiques, ...) ont été renouvelés pour 3 ans, ainsi que le marché des petits travaux de voirie pour 2 ans.

Par ailleurs, les contrats d'assurance de la Collectivité (5 lots) ont été renouvelés pour quatre années (2013-2016).

Le Syndicat a fait appel à l'UGAP pour l'achat de véhicules légers, mais a consulté pour les matériels roulants plus spécifiques (fourgon 5 T et minipelle).

Des marchés de travaux de montants importants ont été signés en 2012 (dévoisement de conduites pour le prolongement de l'A719 Gannat-Vichy – Groupement GDCE/ROUX) et remise à neuf d'équipements hydrauliques dans trois réservoirs – entreprise SNEF).

Pour plus de détail, se reporter à l'**Annexe 9** présentant la liste des marchés conclus en 2012 (récapitulatif publié sur la Montagne Centre-France en mars 2013).

2. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **quatre fois** en 2012 : le 03 avril (vote des comptes administratifs et de gestion 2011), le 21 Juin (vote du Budget supplémentaire 2012), le 27 novembre (débat d'orientation budgétaire) et le 13 décembre (vote du budget primitif 2013) ;
- Le Bureau syndical s'est réuni **quatre fois** en 2012 : les 14 février, 03 mars, 21 juin, le 27 novembre ;
- La Commission des Finances s'est réunie le 11 décembre pour l'examen des BP 2012 ;
- La Commission « Assainissement et SPANC » a participé à la présentation des résultats du diagnostic des installations ANC pour les tranches conditionnelles, dans le cadre des réunions du Comité de pilotage, les 09 février et 11 décembre ;
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie une fois en 2012 afin d'attribuer le marché de travaux le 22 juin ;
- Quant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), elle s'est réunie : le 19 juin pour la présentation du rapport annuel 2011,

3. Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat a apporté son concours financier à l'association humanitaire « Vivre en brousse » qui porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Le montant de la contribution financière du Syndicat à cette association basée à Pagnat (63410), voté par le Comité syndical en juin 2012 a été de 2 500 €, pour cette deuxième année.

III - Le service public de l'assainissement

1 - Indicateurs techniques et financiers

A - L'assainissement collectif (A.C.)

Un suivi attentif a été réalisé sur la station d'épuration de Saint-Priest d'Andelot, le procédé de traitement des eaux usées utilisé étant sensible aux variations de débits et de charges polluantes.

L'agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM pour réaliser un entretien régulier et fréquent visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Le BDQE est intervenu en juillet 2012, dans le cadre de l'assistance technique, pour une visite d'évaluation du fonctionnement de l'installation (prise d'échantillons avec analyses).

Les résultats enregistrés en sortie de station ne respectaient pas les performances minimales de traitement définies par la réglementation.

Afin de corriger les problèmes récurrents de performances de la station d'épuration, la commune de Saint-Priest d'Andelot avec l'assistance du BDQE a validé le projet de réhabilitation de la station d'épuration avec une capacité portée à 120 EH. Pour bénéficier des aides financières, le lancement de la procédure de réhabilitation (choix du maître d'œuvre, consultation pour la réalisation des travaux) a été lancé en 2011 et les travaux réalisés courant 2012. La nouvelle station d'épuration, de type filtres plantés de roseaux a été mise en service le 29 octobre 2012.

Le transfert de la compétence AC par la commune au SIVOM, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2000 pour une durée de 13 années, arrive à échéance en 2013. La commune devra donc décider s'il elle souhaite reconduire ce transfert de compétence au SIVOM et délibérer en conséquence. Si c'est le cas, une nouvelle convention financière d'exploitation sera établie dont les données techniques et financières seront adaptées aux nouvelles installations d'épuration mises en service en 2012.

Les coûts d'exploitation 2012 sont semblables à ceux de l'année précédente : dépenses globales s'élevant à 3 172.40 € HT, soit environ 0,71 € HT/m³ d'eau potable distribuée (0.70 € HT/m³ en 2011).

Concernant le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent de clôture de 1 167.90 € HT.

B - Le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

1. Les activités du SPANC

A. Le contrôle des installations neuves et réhabilitées

En 2012, 144 nouveaux dossiers ont été déposés pour l'installation d'un dispositif neuf pour les 41 communes ayant transféré la compétence « ANC ».

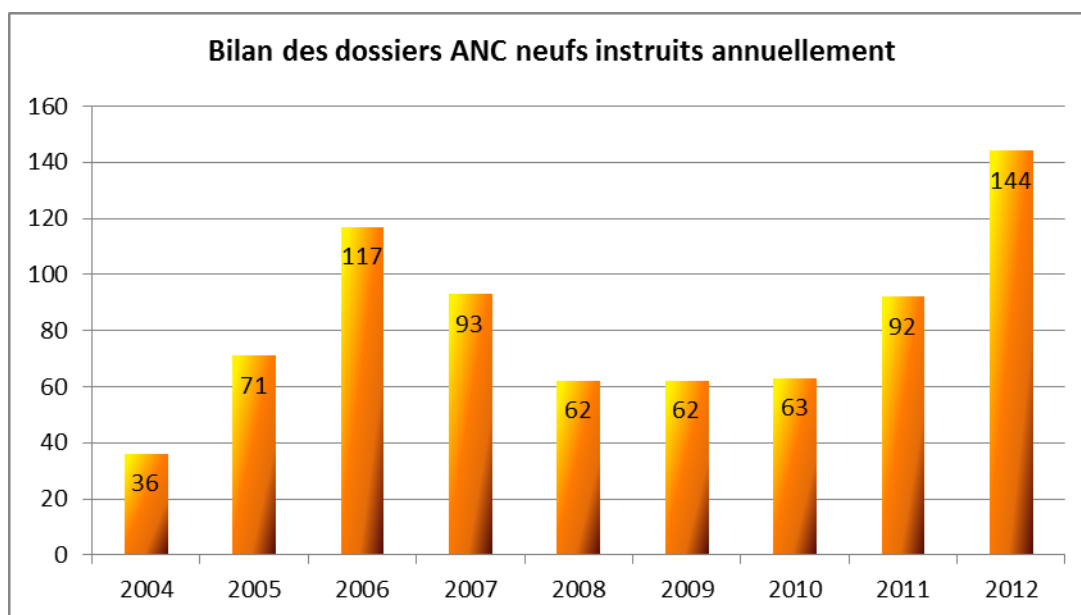
Le nombre de demandes déposées en 2012 pour la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif est supérieur à 2011. Voir graphe ci-après.

Le service a réalisé 78 contrôles de conformité sur des installations mises en place (visite avant recouvrement des ouvrages), essentiellement pour des dossiers qui avaient été déposés en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

La tendance amorcée depuis 2005 se poursuit s'agissant de projets de réhabilitation volontaire d'installations anciennes obsolètes. Les impacts environnementaux et sanitaires susceptibles d'être induits par les pollutions chroniques de ces dispositifs incomplets sont de plus en plus prégnants et les particuliers y sont de plus en plus sensibles.

Cette augmentation peut être expliquée par l'étude diagnostique des ANC effectuée sur le syndicat (2010-2012) et par l'obligation pour les nouveaux acquéreurs d'un immeuble de réhabiliter le dispositif dans l'année qui suit l'acte de vente/succession.

Un des facteurs limitant pour inciter les propriétaires à la réhabilitation de leur assainissement individuel reste les coûts importants des travaux pour la mise aux normes.



Les **Annexes 10B** présentent la répartition des dossiers instruits entre 2005 et 2012 par commune et la répartition des dossiers traités (avis sur projets/avis de conformité) en 2012.

Les tarifs 2012 appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € (92,30 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € (80,12 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 30 % pour chaque dossier ANC instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour l'année 2012, le SPANC devrait recevoir 5 317 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés au cas par cas, notamment pour établir le certificat nécessaire en cas de cession/vente immobilière. Régulièrement, les personnes ayant fait réaliser la vidange de leur fosse au cours de l'année transmettent au SPANC une attestation de vidange.

B. Le bilan comptable du service

Les comptes 2012 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 138 325,44 €, pour une dépense globale de 107 732,69 €.

La situation nette au 31/12/2012 est de -12 504,62 € (après report du déficit de 2011). Ce déficit est lié à la réalisation de l'étude diagnostic des dispositifs d'ANC confiée à AMODIAG Environnement fin 2009 (voir ci-dessous). C'est le budget annexe du SPANC qui règle mensuellement les situations du prestataire.

Par contre, les recettes apportées par le versement des subventions restent irrégulières et décalées dans le temps. Le déficit de ce budget va persister pendant toute la période de réalisation du diagnostic (2010-2012), et devrait être résorbé en 2013 après règlement final des subventions liées à la dernière tranche de diagnostic.

2. Fin de l'étude diagnostic des installations ANC existantes

A. Rappels

Pour répondre aux échéances réglementaires, le Syndicat a lancé en janvier 2009 une consultation en procédure négociée pour réaliser la prestation d'étude diagnostique des installations d'assainissement non collectif existant sur le périmètre du SPANC.

L'étude diagnostique a été découpée en trois tranches regroupant les communes intégrées au SPANC par canton, avec une répartition la plus homogène possible en termes de territoire et de nombre d'installations à diagnostiquer (voir tableau ci-dessous).

Le Comité Syndical du SIVOM a délibéré en juin 2009 pour approuver le financement de cette opération se déroulant sur 3 ans (2010-2012) et demander les subventions nécessaires.

Le marché de prestation a été attribué au bureau d'études AMODIAG Environnement. La notification au titulaire du marché a été faite le 22/12/2009. Le prix de la prestation pour les trois tranches est de 320 280,00 € HT (383 054,88 € TTC).

Répartition des communes par tranche et montants prévisionnels :

1^{er} groupe (Tranche ferme) CANTON DE CHANTELE (15 communes ; 1 800 dispositifs)	
BARBERIER ; CHANTELE ; CHAREIL-CINTRAT ; CHARROUX ; CHEZELLE ; DENEUILLE ; ETROUSSAT ; FLEURIEL ; FOURILLES ; MONESTIER ; ST GERMAIN DE SALLES ; TARGET ; TAXAT-SENAT ; USSEL D'ALLIER ; VOUSSAC	110 210,00 € HT
2^e groupe (Tranche conditionnelle 1) CANTON D'EBREUIL (12 communes ; 2 000 dispositifs)	
BELLENAVES ; CHOUVIGNY ; COUTANSOUZE ; EBREUIL ; ECHASSIERES ; LALIZOLLE ; NADES ; NAVES ; SUSSAT ; VALIGNAT ; VEAUCE ; VICQ	118 330,00 € HT
3^e groupe (Tranche conditionnelle 2) CANTON D'ESCUROLLES + CANTON DE GANNAT (13 communes ; 1 500 dispositifs)	
BEGUES ; BIOZAT ; CHARMES ; GANNAT ; JENZAT ; MAZERIER ; MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT ; ST BONNET-DE-ROCHEFORT ; ST-PRIEST-D'ANDELOT ; SAULZET ; BROUT-VERNET ; ESCUROLLES ; SAINT PONT	93 240,00 € HT 103 180 € HT (1)
	320 280,00 € HT 331 720,00 € HT

(1) Prestations supplémentaire Avenant n° 2

Le coût de l'étude diagnostique réalisée par le prestataire privé est de l'ordre de 61 € HT/installation, auquel s'ajoute une rémunération du SPANC, à hauteur de 5 € HT/installation, pour sa mission de « maîtrise d'œuvre » de l'opération. Les aides venant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50 %) et du Conseil Général de l'Allier (30 %) représentent 48,80 €/installation. La participation des communes pour la part non aidée est établie à 17 € HT/installation.

Le montant final payé au prestataire pour l'exécution de la tranche ferme (canton de Chantelle), réceptionnée au 21 mars 2011, est de 109 157,39 € HT (130 552,23 € TTC) y compris révisions.

Le montant final payé au prestataire pour l'exécution de la 2^{ème} tranche (canton d'Ebreuil), réceptionnée au 31 janvier 2012, est de 106 663,43 € HT (127 569,43 € TTC), y compris révisions.

Concernant la dernière tranche (cantons d'Escurolles et de Gannat) réalisée en 2012, l'ordre de service pour l'exécution été donné à compter du 19 décembre 2011.

Celle-ci s'est terminée en décembre 2012 (réception au 21/12/2012). Le montant final de cette tranche est de 93 703,43 € HT (100 262,68 € TTC), y compris révisions.

B. Les résultats du diagnostic pour la tranche n° 3 (cantons d'Escurolles et Gannat)

Pour cette dernière tranche, la commune du Mayet d'Ecole a été retirée, car ayant déjà réalisé une étude diagnostique, elle ne pouvait bénéficier de nouvelles subventions.

A noter que pour la commune de Gannat, le nombre de contrôles diagnostics réalisés a été plus important (84 ANC prévus au marché, 205 diagnostiqués) car certains quartiers de la ville ne sont pas entièrement ou pas du tout connectés au réseau d'assainissement collectif.

A l'issue de la visite de chaque installation, le technicien du Bureau d'étude établit un rapport diagnostic qui décrit les ouvrages présents (lorsqu'ils sont visibles et accessibles), précise leur état et leur fonctionnement, repère l'exutoire des rejets et les éventuels problèmes environnementaux et sanitaires constatés, ce qui permet de les classer selon trois priorités.

- La priorité P1 correspond à des dispositifs à réhabiliter tels que installations inexistantes (ou rejet direct en puisards), incomplètes ou inadaptées avec rejets polluants (eaux vannes, eaux ménagères) dans le milieu hydraulique superficiel ;
- La priorité P2 correspond en général à des dispositifs complets fonctionnant correctement, mais pour lesquels quelques travaux complémentaires permettraient d'en améliorer le fonctionnement et d'augmenter la durée de vie des ouvrages constitutifs (limiter les risques de corrosion par ex.) ;
- La priorité 3 correspond soit à des installations récentes répondant aux normes en vigueur, soit à des installations qui ne sont pas en fonctionnement faute d'habitant (maisons inoccupées). Dans ce dernier cas, la remise en service de l'ouvrage conduit quasi systématiquement à le reclasser en priorité 1.

Les priorités ont été élaborées selon une classification portant sur les 4 facteurs :

- ✓ Dispositif : vérification de la présence des éléments nécessaires à la dépollution des effluents,
- ✓ Fonctionnement : vérification du bon écoulement et de la bonne dépollution des éléments constituant le dispositif d'assainissement,
- ✓ Impact sur le milieu : impact potentiel du rejet des effluents sur le milieu récepteur (eaux de surface ou souterraines),
- ✓ Risques sanitaires : évaluation de la possibilité de contact entre les effluents rejetés et un être vivant (contamination microbienne).

Sur l'ensemble des communes du canton d'Escurolles et Gannat, la répartition des priorités est la suivante :

Priorités	Total diagnostiqué	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	
				Total	Dont maisons inhabitées
Nombre d'installations	1431	955	260	216	154
% respectif	100	66,7	18,2	15,1	10,8

Commentaires :

Sur un prévisionnel de 1 595 installations ANC recensées par le SPANC avant le démarrage des visites diagnostic, le bureau d'étude AMODIAG Environnement a réalisé 1 431 diagnostics ANC.

Il convient de noter que le pourcentage de Priorité 1 est important. Il ne fait que refléter l'état du parc d'installations qui sont anciennes et, pour la majorité incomplètes et/ou non adaptées.

Cela ne signifie pas pour autant que toutes sont à réhabiliter dans le délai réglementaire de 4 ans.

C. La synthèse des résultats des trois tranches de contrôles diagnostic

La synthèse des résultats des trois tranches de contrôles diagnostic a été présentée en assemblée générale du 13 décembre 2012.

Le tableau ci-après présente le bilan des installations contrôlées au regard du nombre d'habitations recensées en ANC.

CANTONS	Nombre total d'habitations	Nombre de contrôles réalisés	Nombre de refus
CHANTELLE	1 810	1 732	78
EBREUIL	1 792	1 698	94
ESCUROLLES	455	435	20
GANNAT	1 036	996	40
TOTAL	5 093	4 861	232

Le tableau ci-dessous présente la répartition des priorités regroupant l'ensemble des cantons.

Priorités	Nombre d'installations	Répartition en %
Priorité 1	3 285	67,6 %
Priorité 2	786	16,2 %
Priorité 3	209	4,3 %
Maisons inhabitées	581	11,9 %

3. Les dernières évolutions réglementaires

A. Agréments de nouveaux dispositifs de traitement

Depuis 2010, en complément des filières de traitement classiques (de type fosse toutes eaux et filtre à sable vertical), les eaux usées domestiques peuvent également être traitées par de nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif ayant reçu l'agrément du Ministère de la Santé et de l'Ecologie.

Ces dispositifs de traitement peuvent être classés en deux grands groupes :

- les micro-stations à culture libre ou culture fixée,
- les filtres compacts.
- les filtres plantés de roseaux et autres macrophytes...

Ces filières généralement plus compactes que les filières classiques peuvent être une alternative intéressante dans les cas où les propriétés ne disposent pas de surface libre suffisante.

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiés au *Journal officiel* de la République française et sont disponibles sur le site : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Au 30 septembre 2012, plus de 150 agréments ont été délivrés aux entreprises commercialisant des dispositifs d'assainissement individuels.

B. Les dernières évolutions liées à la loi « Grenelle 2 »

Certains articles des lois sur l'eau de 1992 et 2006 (LEMA) relatifs à l'assainissement non collectif ont été précisés et complétés dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment s'agissant du contrôle diagnostic effectué dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation :
 - de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif,

- de créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005
 - de réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31 décembre 2012.
- les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
- présence d'un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - Nécessité de réaliser des travaux dans les 4 ans si problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

Les finalités recherchées par les lois précitées sont d'assurer la préservation de la ressource en eau potable et la qualité des milieux aquatiques notamment lorsqu'ils sont sensibles ou vulnérables, pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015.

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
- L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 ;
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC, (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

Ci-dessous, quelques extraits des articles des lois précitées repris dans les codes législatifs :

- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
 « III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.

Cette mission consiste :

1. *Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ...*
2. *Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ... »*

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :

I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ...

*II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document*

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation

« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente »

- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme

Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :

« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1^o du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation »

2 – Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement – Année 2012

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	89.06
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	117
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	50
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0.00
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluent industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (42 communes rattachées au SPANC en 2012)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	7 500
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	100
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	30.36

L'indicateur P301.3 est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs existants diagnostiqués en priorités 2 et 3), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2006.

IV- Conclusions et perspectives

L'année 2012 a été une année de transition pendant laquelle il a été possible de faire avancer des situations complexes, qui apparaissaient jusque-là bloquées ou tout du moins difficiles à régler. Il s'agit notamment :

- du dossier de l'usine de Saint-Ours les Roches, où après les investigations et campagnes d'analyses peu concluantes menées en 2011 pour trouver l'origine du défaut de performance des filtres GEH, des dysfonctionnements fortuits détectés courant 2012 ont permis de mettre en évidence le rôle joué par des changements de qualité de l'eau de la ressource de Peschadoires dans la non atteinte de la durée de vie contractuelle du GEH.

Ce constat fait, des mesures ont été prises pour limiter l'incidence de la dégradation de la qualité de l'eau brute de Peschadoires (augmentation de la turbidité perturbant la fixation de l'arsenic sur le matériau GEH), notamment par la mise en place de niveaux d'alarme pour réduire, voire arrêter l'arrivée de cette eau brute pendant les épisodes défavorables.

Vis-à-vis du titulaire du marché « process » DEGREMONT France Assainissement (DFA), la situation s'est clarifiée dans la mesure où le problème n'apparaissait pas lié à un défaut de conception ou de dimensionnement. Cela a permis de reprendre les discussions pour envisager la réception de l'usine plus de deux ans après sa mise en service.

Cependant, DFA reconnaissant avoir sous-estimé les volumes d'eaux générés lors des opérations de renouvellement du matériau GEH, l'entreprise s'est engagée à étudier et faire réaliser un volume de stockage/décantation supplémentaire pour gérer les eaux sales issus du process. Un projet de protocole transactionnel est en cours de préparation qui permettra de régler le différend financier existant entre les parties et de solder définitivement le marché de travaux pour les installations déjà réalisées et mises en exploitation.

- de la reprise du service AEP du secteur urbain de Gannat qui avait fait l'objet d'après négociations avec le délégataire sortant au deuxième semestre 2011, dossier marqué d'incertitudes quant aux conditions d'intégration de ce service dans l'activité quotidienne du Syndicat, tant au niveau technique qu'humain.

Tant les agents du Syndicat que les employés de VEOLIA Eau intégrés, ont bien compris l'enjeu de la reprise de ce service et chacun à son niveau a participé à sa bonne réalisation, malgré des contraintes nouvelles et quelques inquiétudes.

Pour les besoins AEP de la Ville de Gannat, les agents ont procédé à tout type d'interventions au même titre que pour les communes rurales (travaux de branchements, détection de fuites et réparations de casses, changement de compteurs et relève annuelle, traitement administratif des DT-DICT et demandes d'urbanisme) mais le surcroît d'activité a très bien été géré.

Au-delà de l'aspect technique bien maîtrisé, c'est l'aspect humain qui a nécessité le plus d'attention. Sur 4 agents de l'opérateur VEOLIA intégrés au Syndicat au 1^{er} janvier, 2 ont pris leur retraite en 2012. Il reste le cas délicat de l'agent de maîtrise, qui insatisfait de son contrat de travail (rémunération et position), a déposé un recours auprès Tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le dossier est actuellement dans les mains des avocats et devrait être jugé courant 2013 ;

- de la procédure de mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau de la Vernue, qui a pris du retard pour ce qui concerne le dossier administratif de demande d'autorisation relatif à cette ressource (prélèvement d'eau et DUP des périmètres). L'enquête publique ne devrait être lancée que fin 2013 ou début 2014.

Parallèlement, des avancées ont été obtenues pour aboutir à l'acquisition des parcelles du PPI par voie amiable auprès du propriétaire actuel et avec l'appui indispensable de la commune de Mazerier. L'objectif en 2013 est de parvenir à un accord d'échanges fonciers, et de définir les travaux nécessaires au rétablissement de continuité d'accès pour certaines voiries communales.

Le syndicat doit toujours poursuivre ses efforts pour maintenir son patrimoine en état satisfaisant de fonctionnement et maîtriser plus efficacement les volumes mis en distribution pour réduire les pertes en eau sur le linéaire important de conduites d'adduction et de distribution.

Le syndicat a lancé un plan d'actions visant à :

- mieux contrôler les volumes transitant dans les conduites principales (sectorisation du réseau, renouvellement des comptages anciens et mise en place de nouveaux comptages intermédiaires),
- maîtriser les pertes d'eau par un programme ciblé de recherche de fuites (acquisition d'un corrélateur acoustique et de pré-localisateurs).

Initié en 2010, ce plan d'action s'est concrétisé en 2011 et se poursuivra jusqu'en 2013.

Par ailleurs, le syndicat qui jusqu'à présent s'était concentré sur le renouvellement des réseaux et la construction de l'usine de Saint-Ours, commence à prendre en considération dans ses investissements la réhabilitation de certains ouvrages vieillissants (réservoirs), au regard de l'état du génie civil, du renouvellement des équipements hydrauliques et de sécurité des chambres de vannes, ainsi que de l'étanchéité des cuves. En 2013, les premiers travaux sur les réservoirs des Brayards et des Viziers ont été lancés.

Enfin, lorsque la DUP des périmètres de protection de la prise d'eau de la Vernue à Mazerier aura été obtenue à échéance 2014, le Syndicat aura à lancer les études de projet en vue de préparer :

- la réhabilitation complète du bâtiment abritant la station de pompage et la modernisation des équipements hydrauliques et électriques ;
- la reconstruction de l'usine de traitement de Mazerier permettant de traiter l'eau en conformité avec les normes de potabilité actuelles et futures ...

Le Syndicat est de plus en plus confronté à des litiges avec des particuliers concernant l'emprise foncière des conduites d'eau, la plupart n'ayant pas de servitude administrative dûment enregistrée au Service des Hypothèques. Il veut donc engager un important programme de régularisation administrative des conduites principales d'adduction, notamment celles en partie doublées entre les Brayards et la Serre.

Le syndicat reste attentif à la sécurisation juridique de ses activités et à mieux formaliser les relations avec les usagers pour une plus grande traçabilité et rigueur de traitement des dossiers.

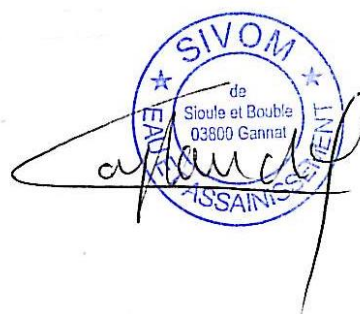
Pour prendre en charge la grande variété des activités et des métiers nécessaires à la réalisation de ses missions de service public, le syndicat s'appuie sur l'organisation de ses services et la professionnalisation de ses agents qui s'affirme d'année en année.

La formation professionnelle continue est encouragée pour aider les agents à s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires que le Syndicat doit mettre en œuvre et leur permettre de développer leur savoir-faire. En particulier, les agents du Service AEP chargés des suivis de travaux ont participé à des journées d'informations sur la mise en œuvre de la réforme « DT-DICT ». Les agents électrotechniciens ont réalisé la formation continue pour l'habilitation électrique.

L'année 2013 ne manquera donc pas de dossiers à suivre, à finaliser ou à lancer. Pour assurer son développement et garder la maîtrise de ses activités et compétences, le Syndicat doit aussi se projeter au-delà de 2013 pour anticiper les nécessaires évolutions et préparer les grands chantiers de demain.



Fait à Gannat, le 12 juin 2013



Les annexes

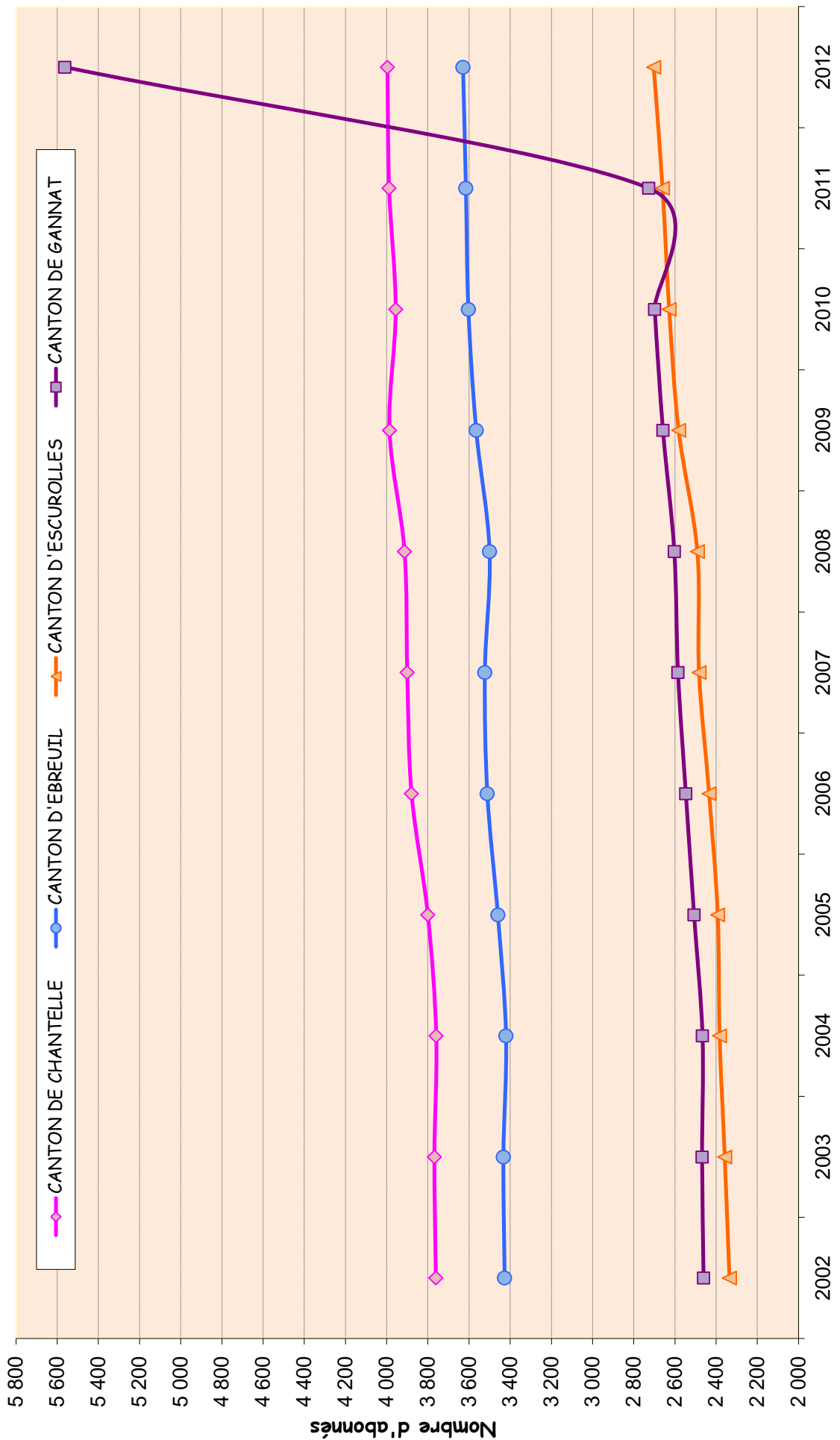
	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune et canton de 2002 à 2012 (tableau + graphe)	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune et canton de 2002 à 2012 (tableau + graphe)	4
<u>Annexe 3</u> : Synoptique « Bilan volumes produits, mis en distribution, achetés ou échangés	6
<u>Annexe 4</u> : Statistiques d'âge des compteurs (état du parc au 31/12/2012)	7
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2012	8
<u>Annexe 6</u> : Rapports annuels 2012 de l'ARS de l'Allier	
➤ 6A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	12
➤ 6B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	13
➤ 6C - Détails des non-conformités	14
➤ 6D - Conclusion du rapport annuel de l'ARS	15
<u>Annexe 7</u> : 7A - Tableaux comparatifs des tarifs appliqués 2012 et 2013 (tarification SIVOM)	16
7B - Evolution du prix de l'eau depuis 2003	17
<u>Annexe 8</u> : Exemples de factures-type pour 120 m³ de consommation en 2012 et 2013	18
<u>Annexe 9</u> : Liste des marchés conclus en 2012	21
<u>Annexe 10A</u> : Liste des communes rattachées au SPANC intercommunal	22
<u>Annexe 10B</u> : Graphe 1 : Répartition des demandes par commune (2004 à 2012)	23
Graphe 2 : Répartition des dossiers traités en 2012	24
<u>Annexe 11A</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	25
<u>Annexe 11B</u> : Capacité à emprunter	26
<u>Annexe 12</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2012	27
<u>Annexe 13</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2012	28

ANNEXE 1

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2002 A 2012

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CANTON DE CHANTELLE	3 761	3 768	3 759	3 800	3 879	3 900	3 913	3 986	3 956	3 988	3 996
BARBERIER	76	75	74	79	82	81	83	84	84	84	86
CHANTELLE	624	611	637	648	661	658	674	700	688	698	708
CHAREIL-CINTRAT	215	219	220	220	226	234	236	240	232	236	237
CHARROUX	338	337	335	336	344	344	344	347	345	347	346
CHEZELLE	150	150	147	147	149	150	147	147	149	149	150
DENEUILLE	86	88	86	88	86	89	89	89	88	88	89
ETROUSSAT	375	377	374	370	384	384	386	394	390	395	391
FLEURIEL	263	266	262	262	268	272	274	280	277	278	275
FOURILLES	130	131	129	131	131	132	135	138	135	134	135
MONESTIER	286	290	287	288	296	298	292	293	298	300	298
ST GERMAIN-DE-SALLES	270	272	278	280	284	285	285	290	290	292	290
TARGET	278	278	272	277	283	287	281	288	281	287	288
TAXAT-SENAT	126	125	124	126	127	129	129	133	131	131	131
USSEL-D'ALLIER	132	131	127	133	133	133	133	136	137	137	138
VOUSSAC	412	418	407	415	425	424	425	427	431	432	434
CANTON D'EBREUIL	3 427	3 433	3 420	3 460	3 511	3 523	3 500	3 565	3 603	3 615	3 629
BELLENAVES	761	756	757	757	781	778	774	788	802	808	808
CHOUVIGNY	308	309	313	310	315	315	314	315	317	319	319
COUTANSOUZE	133	133	131	137	137	138	134	137	140	138	140
EBREUIL - LE MERCUROL	849	854	844	865	879	887	892	907	917	917	922
ECHASSIERES	316	325	315	322	329	334	325	340	337	341	341
LALIZOLLE	304	306	307	318	318	318	312	316	321	324	326
NADES	137	137	136	138	136	136	135	134	135	134	135
NAVES	122	121	124	118	118	117	117	121	121	122	122
SUSSAT	118	116	117	119	119	121	117	122	122	122	123
VALIGNAT	64	63	65	63	65	66	66	65	67	67	68
VEAUCE	60	57	59	56	59	59	58	60	60	60	61
VICQ	255	256	252	257	255	254	256	260	264	263	264
CANTON D'ESCUROLLES	2 335	2 358	2 383	2 392	2 434	2 483	2 491	2 582	2 628	2 660	2 703
BROUT-VERNET	650	644	647	654	668	674	666	689	708	710	718
COGNAT-LYONNE	301	315	319	321	324	327	328	337	338	344	353
ESCUROLLES	352	354	359	356	361	364	357	380	389	395	404
ESPINASSE-VOZELLE	398	404	404	404	409	428	439	445	450	459	464
SERBANNES	361	366	372	371	379	387	395	414	422	425	435
ST PONT	273	275	282	286	293	303	306	317	321	327	329
CANTON DE GANNAT	2 461	2 468	2 466	2 507	2 547	2 585	2 603	2 658	2 698	2 727	5 563
BEGUES	173	172	170	175	177	176	179	183	188	188	190
BIOZAT	369	370	376	378	388	400	407	412	420	427	431
CHARMES	173	174	176	176	175	181	185	188	194	196	201
GANNAT	109	110	113	115	120	122	125	130	132	133	2 941
JENZAT	325	323	323	334	339	342	343	344	351	351	354
MAYET-D'ECOLE	172	171	167	173	175	181	178	185	186	190	190
MAZERIER	195	197	197	198	199	204	206	207	208	208	209
MONTEIGNET	148	147	149	147	153	153	148	156	157	161	161
POEZAT	69	71	69	71	73	75	80	85	86	86	91
SAULZET	187	187	187	192	196	198	199	202	205	210	211
ST BONNET-DE-RFT	429	431	426	430	431	430	430	441	445	450	455
ST PRIEST-D'ANDELLOT	112	115	113	118	121	123	123	125	126	127	129
TOTAL GENERAL	11 984	12 027	12 028	12 159	12 371	12 491	12 507	12 791	12 885	12 990	15 891

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS PAR CANTON DE 2002 A 2012



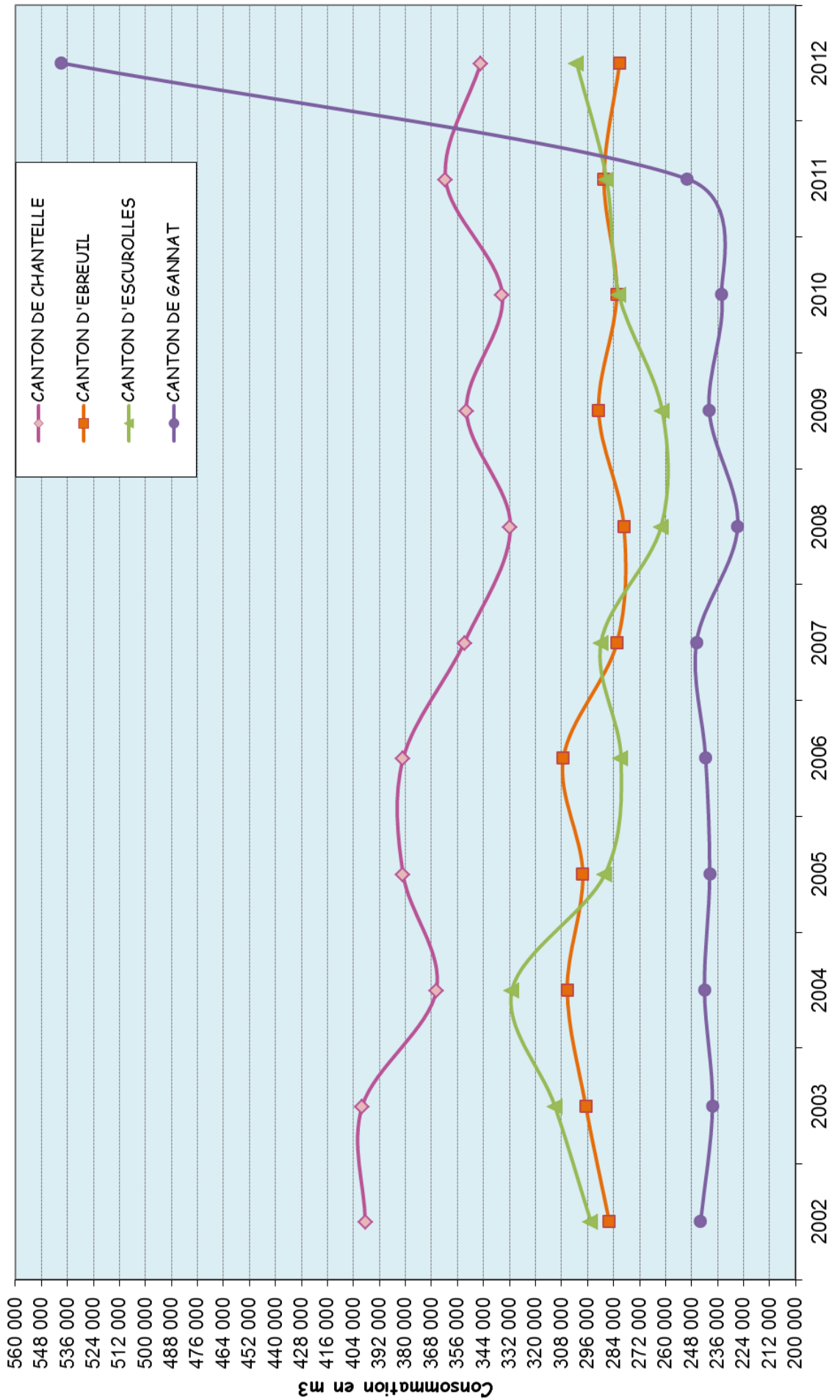
ANNEXE 2

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE DE 2002 A 2012

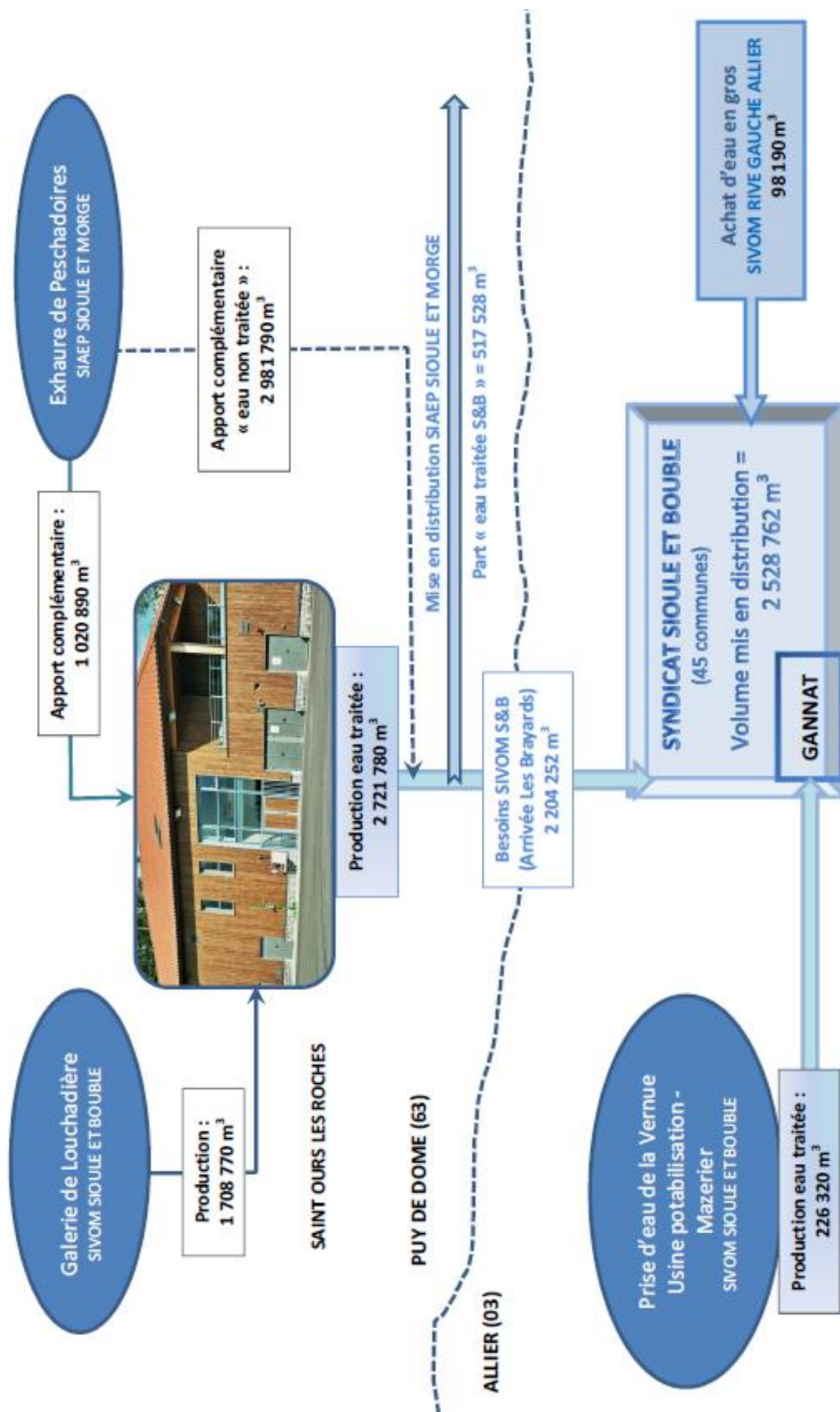
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CANTON DE CHANTELLE	398 592	399 975	365 787	381 204	381 111	352 877	331 658	351 970	335 372	361 572	345 315
BARBERIER	7 754	7 533	6 682	7 339	7 331	6 518	8 598	7 711	8 005	7 252	8 029
CHANTELLE	63 402	59 696	59 068	63 959	59 624	57 170	50 698	59 749	56 512	62 518	61 013
CHAREIL-CINTRAT	20 339	21 903	20 105	20 680	18 607	19 242	19 796	19 867	20 603	19 013	20 109
CHARROUX	22 127	23 334	20 915	21 492	20 575	20 478	20 399	20 993	16 880	21 679	18 602
CHEZELLE	12 375	14 498	12 348	11 744	12 220	11 960	11 993	12 779	10 977	11 611	11 046
DENEUILLE	9 107	9 977	8 971	9 132	8 271	8 813	9 406	11 030	6 850	7 357	8 190
ETROUSSAT	38 894	43 369	38 044	39 221	38 934	37 965	33 866	34 115	34 141	34 038	34 011
FLEURIEL	30 290	32 175	27 295	33 093	27 125	27 174	26 314	29 765	27 152	33 498	29 482
FOURILLES	9 813	9 093	8 441	8 300	9 265	9 163	8 842	8 877	8 872	8 156	10 144
MONESTIER	34 563	35 983	30 084	35 872	34 559	30 871	26 317	27 661	27 029	32 499	24 952
ST GERMAIN-DE-SALLES	60 386	43 120	47 111	39 214	40 727	40 388	35 545	31 629	32 277	34 281	31 830
TARGET	30 444	34 066	28 050	31 617	34 861	29 552	28 635	33 410	32 433	29 084	30 446
TAXAT-SENAT	15 804	17 762	16 586	15 334	15 275	15 894	13 929	15 060	13 550	14 884	15 372
USSEL-D'ALLIER	9 112	10 046	8 621	9 515	9 002	8 060	8 665	8 256	8 804	8 818	9 235
VOUSSAC	34 182	37 420	33 466	34 692	44 735	29 629	28 655	31 068	31 287	36 884	32 854
CANTON D'EBREUIL	285 995	296 905	305 428	298 247	307 233	282 412	279 273	290 941	282 583	288 487	281 231
BELLENAVES	72 198	73 762	70 759	72 652	82 726	69 001	68 537	71 742	70 388	70 872	67 597
CHOUVIGNY	21 798	21 694	24 012	23 505	25 177	19 112	21 205	21 357	20 706	22 558	17 476
COUTANSOUZE	9 814	9 379	9 776	9 230	9 449	9 012	8 413	8 631	7 038	8 526	9 138
EBREUIL - LE MERCUROL	82 699	88 682	93 246	88 839	88 272	90 070	89 848	92 170	89 074	89 068	88 134
ECHASSIERES	30 018	29 774	27 889	31 836	26 558	28 221	27 281	31 006	29 249	28 791	28 245
LALIZOLLE	25 707	29 601	30 641	27 876	29 748	23 039	22 056	21 166	23 348	25 305	24 441
NADES	6 297	6 989	7 381	6 612	6 568	6 497	6 532	6 834	6 689	7 610	7 942
NAVES	6 152	6 000	6 555	5 836	5 369	5 372	5 426	5 228	5 392	5 360	6 159
SUSSAT	4 218	4 724	5 824	5 175	5 283	4 958	4 793	5 041	4 666	4 807	4 986
VALIGNAT	3 596	3 479	4 440	3 808	4 393	3 828	3 309	4 410	3 153	3 382	3 469
VEAUCE	2 973	3 217	3 781	2 507	3 225	3 407	2 973	3 372	3 634	2 946	2 908
VICQ	20 525	19 604	21 124	20 371	20 465	19 895	18 900	19 984	19 246	19 262	20 736
CANTON D'ESCUROLLES	294 525	311 177	330 884	287 992	280 617	289 854	262 079	261 625	281 602	287 308	301 153
BROUT-VERNET	77 321	75 754	87 330	73 882	70 709	76 433	67 969	65 240	71 702	70 670	81 275
COGNAT-LYONNE	35 912	39 140	42 325	37 252	40 148	40 075	34 454	37 603	44 536	38 350	37 483
ESCUROLLES	53 096	62 911	53 675	46 995	46 152	45 592	44 801	42 445	42 446	46 094	47 004
ESPINASSE-VOZELLE	46 267	47 136	61 357	46 965	45 503	45 333	40 632	42 037	44 755	50 232	49 970
SAINTE PONT	37 936	37 415	44 217	39 290	35 323	41 645	33 850	35 878	37 977	38 823	40 441
SERBANNES	43 993	48 821	41 980	43 608	42 782	40 776	40 373	38 422	40 186	43 139	44 980
CANTON DE GANNAT	243 899	238 414	242 128	239 695	241 570	245 796	226 789	239 918	234 160	250 218	539 040
BEGUES	17 647	16 323	15 127	14 519	15 019	16 020	11 472	14 218	13 731	14 184	16 925
BIOZAT	32 983	33 386	37 415	32 359	35 181	36 732	34 089	33 022	33 543	37 132	36 867
CHARMES	17 387	17 750	20 573	17 265	18 002	19 024	16 761	17 489	17 588	18 235	19 648
GANNAT (1)	20 568	19 630	18 435	17 937	20 287	21 692	24 500	23 484	24 275	20 729	304 990
JENZAT	26 827	25 844	25 289	27 317	25 793	24 075	22 943	22 345	23 279	23 460	24 517
MAYET-D'ECOLE	16 205	16 254	12 559	18 029	16 152	13 277	14 353	12 819	13 330	15 473	15 113
MAZERIER	21 209	18 804	20 345	20 541	17 642	24 832	16 857	21 053	17 825	22 961	21 458
MONTEIGNET	24 787	19 676	22 473	23 433	23 784	22 847	21 317	29 432	22 220	24 280	23 194
POEZAT	6 169	6 175	7 102	5 793	7 621	7 977	6 146	6 370	6 318	7 420	7 116
SAULZET	18 003	18 315	17 312	17 681	17 307	15 549	16 070	15 487	15 417	17 143	19 862
ST BONNET-DE-RFT	31 567	32 643	33 582	33 853	32 629	31 542	30 480	32 476	33 366	36 624	37 586
ST PRIEST-D'ANDELOT	10 547	13 614	11 916	10 968	12 153	12 229	11 801	11 723	13 268	12 577	11 764
TOTAL GENERAL	1 223 011	1 246 471	1 244 227	1 207 138	1 210 531	1 170 939	1 099 799	1 144 454	1 133 717	1 187 585	1 466 739

(1) GANNAT consommation 2012 estimée sur 366 jours

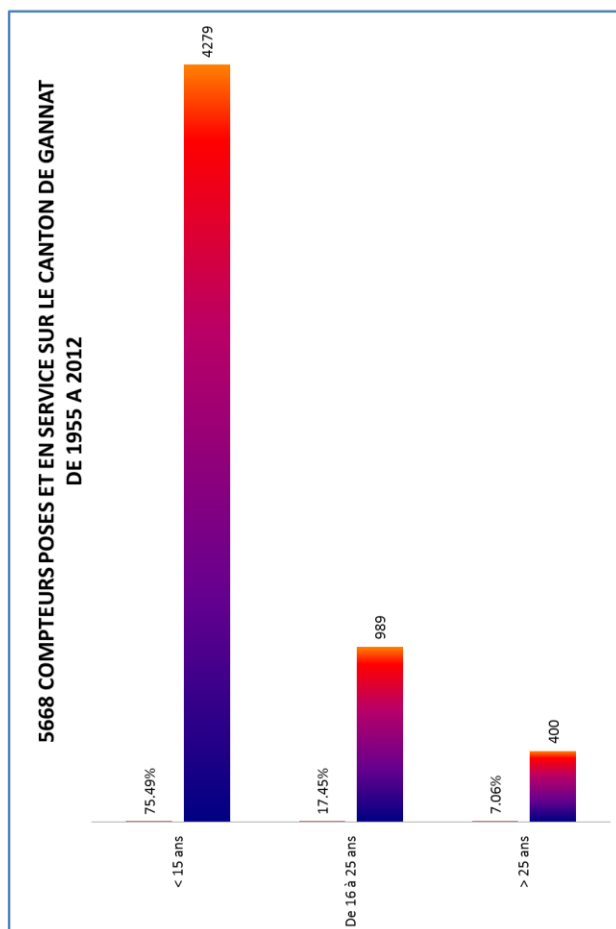
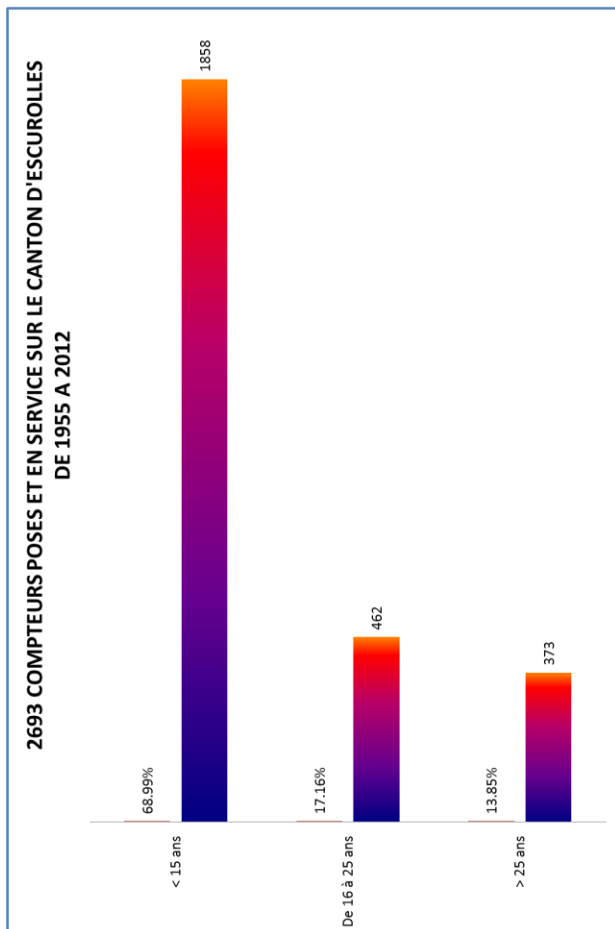
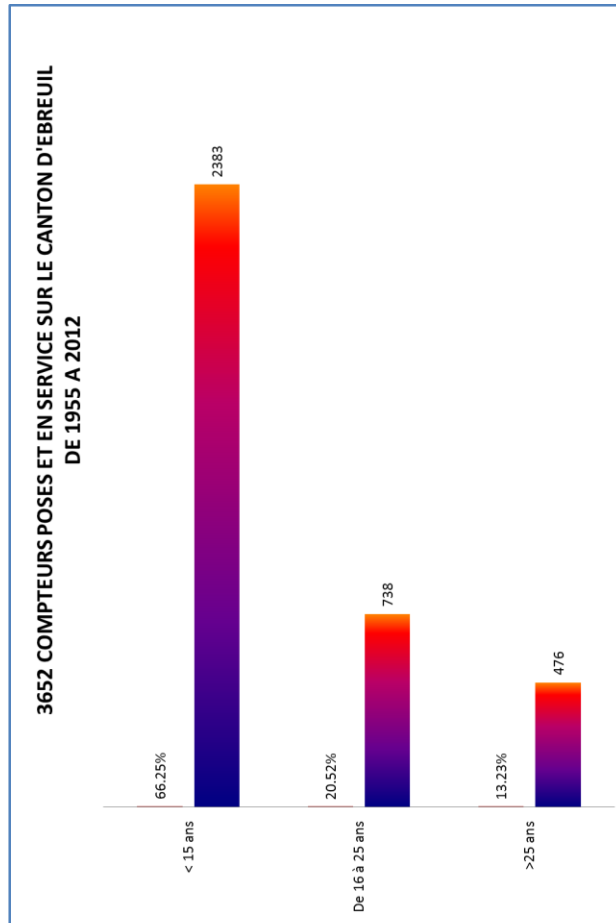
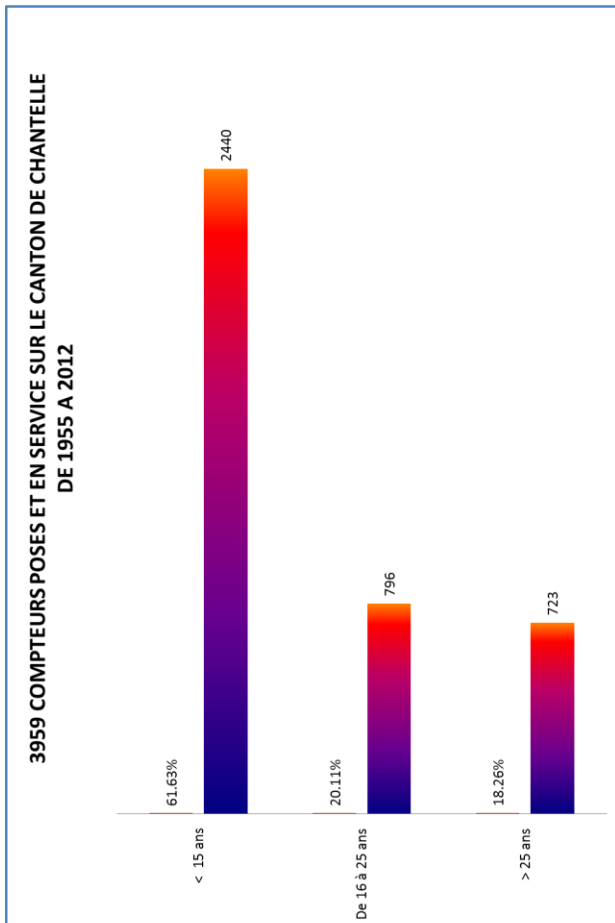
EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR CANTON DE 2002 A 2012



SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



STATISTIQUE D'AGE DES COMPTEURS PAR CANTON – BILAN AU 31/12/2012



Autocontrôle de la Qualité de l'Eau

Rapport d'activité 2012

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

C'est pour répondre à ces obligations, qu'a été mis en place au sein du syndicat, un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées. Des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 38 réservoirs, captages et interconnexions avec les réseaux voisins. Ces contrôles se décomposent en plusieurs phases. Dans un premier temps, le travail de terrain qui consiste à faire des mesures sur site ainsi qu'à recueillir des échantillons. Ceux-ci sont transportés dans un véhicule réfrigéré, et analysés dans le laboratoire situé au siège du syndicat. Une campagne d'analyses comprend la détermination de 13 paramètres : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques pour chacun des points à surveiller.

Les résultats sont saisis dans un fichier informatique, permettant ainsi de dresser un bilan mensuel et annuel pour chacun des points surveillés. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation sont les mêmes en 2012 qu'en 2011 : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 27 à 32 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 12 à 15 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Celle-ci a pour but d'éliminer l'arsenic contenu dans ces eaux et d'arriver à un équilibre calco-carbonique, les eaux brutes étant toutes deux agressives.

Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée, et elle est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée à de l'eau de Peschadoires non-traitée, le débit de l'usine seule ne suffisant pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Les teneurs en arsenic sont régulièrement contrôlées depuis l'eau brute jusqu'à l'eau mise en distribution arrivant au réservoir de La Serre à Bègues (Cf. graphique). Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Au cours de l'année 2012 plusieurs paramètres ont été régulièrement suivis à toutes les étapes de traitement. Une partie d'entre eux sont mesurés en ligne, d'autres sont mesurés sur place via des analyses. Enfin certains, doivent être mesurés par un laboratoire extérieur accrédité auquel des échantillons d'eau sont confiés.

Ainsi les résultats analytiques de 12 paramètres différents sont suivis à fréquences hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle.

Il s'agit plus particulièrement des paramètres suivants, que ce soit en eaux brute ou traitée : Arsenic, Vanadium, silice et Phosphates (analyses par laboratoire extérieur), turbidité, pH, TAC, TH, conductivité, calcium en autocontrôle.

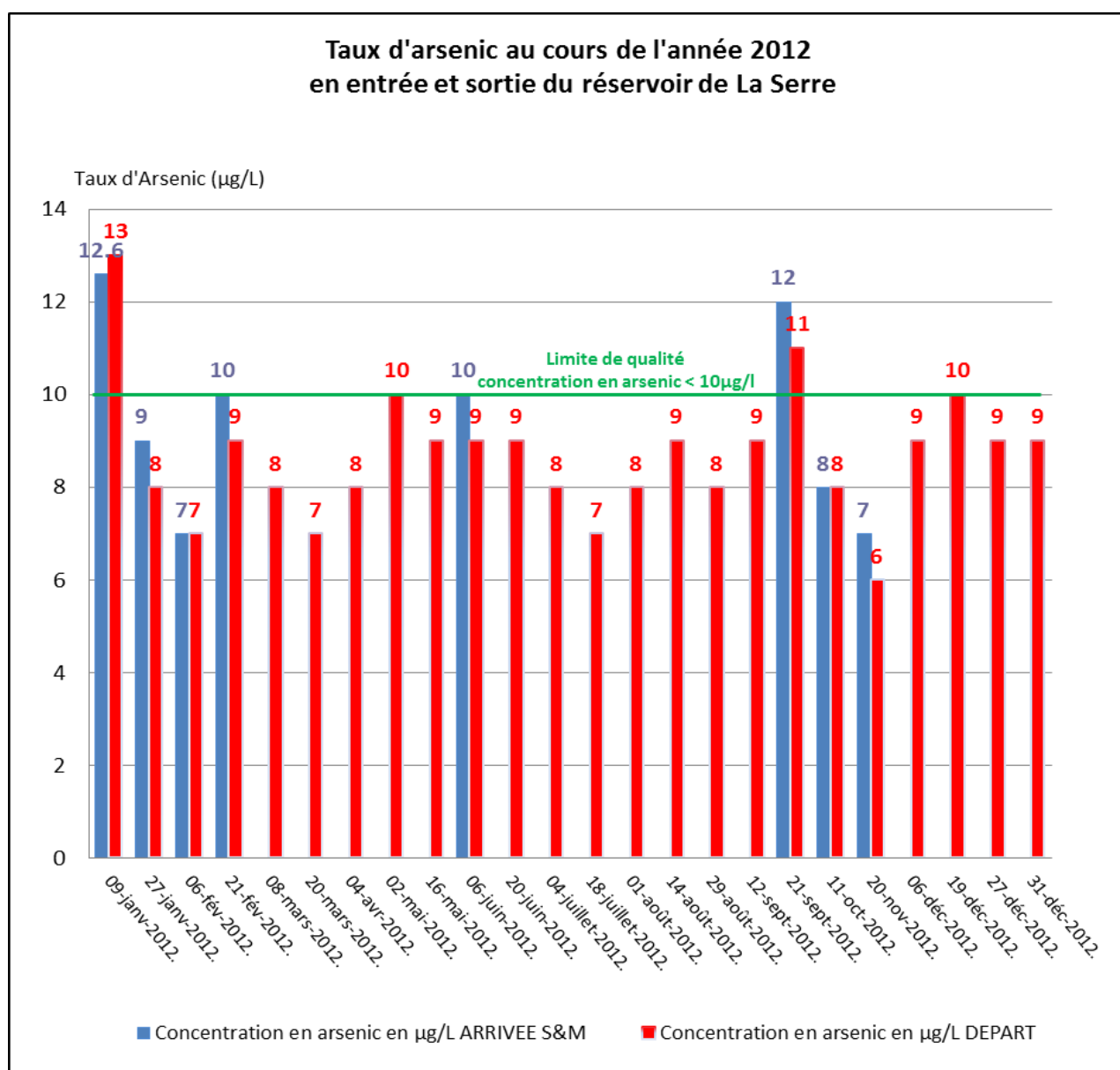
En 2012, le Syndicat a repris l'exploitation des installations de production/distribution d'eau potable pour la Ville de Gannat (délégué jusqu'en 2011 à VEOLIA Eau). L'eau brute, prélevée dans un bief parallèle à la rivière Sioule au lieu-dit « La Vernue », est refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules », ces deux installations étant situées sur la commune de Mazerier.

Les prélèvements sont effectués au réservoir du Léry plusieurs fois par semaine afin de contrôler les paramètres de terrain et l'aluminium résiduel.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau dans l'Allier :

Le graphique ci-après montre l'évolution du taux d'arsenic à l'arrivée et au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2012 :

II- 1 – Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



- La teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 8.7µg/litre.

II- 2 : Les contrôles sur le réseau de distribution

Au point de vue bactériologique, les non-conformités (présence de coliformes et streptocoques fécaux) sont rares : on en compte 4 dans l'année.

En revanche, en ce qui concerne les références de qualité, comprenant tout type de coliformes et la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogènes ou non), les normes ont parfois été dépassées, principalement dans les réservoirs à faible tirage. Une eau dépassant les références de qualité est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité, par une désinfection. Les réservoirs tampons et les réservoirs éloignés sont les plus sensibles, le taux de chlore y étant très faible.

Des purges sont régulièrement réalisées au bout des antennes sur lesquelles le tirage est faible, pour limiter les risques de développement bactérien. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique, d'où la nécessité de la renouveler.

Enfin les réservoirs tampons sont mensuellement mis en distribution dans le but, là encore, de renouveler l'eau de ceux-ci.

Ces derniers constituent des réserves d'eau en bout de réseau, et ne distribuent qu'en cas de casse ou lors de tirages importants. Des plannings de purge et de marnage des réservoirs sont donc établis, dans un souci de préservation de la qualité d'eau.

- Les non-conformités constatées sur paramètres physico-chimiques proviennent de l'arsenic.
- Les paramètres de terrain regroupent la majorité des non-conformités avec des valeurs de turbidité et de pH pouvant être trop élevées, des taux d'oxygène parfois trop faibles.

Les non-conformités sur les paramètres de terrain ont été trouvées dans les réservoirs tampons et aux interconnexions.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique) selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III-1 : Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires) et se rapporte à la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		36	0	100%	614	4	99,35%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	18	0	100%	307	2	99,35%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	18	0	100%	307	2	99,35%
Paramètre physico-chimique		24	2	91,67%			
Arsenic As	10 µg/L	24	2	91,67%	/	/	/

Références de qualité		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		54	0	100%	921	38	95,87%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	18	0	100%	307	22	92,83%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	18	0	100%	307	15	95,11%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	18	0	100%	307	1	99,67%

Paramètres de terrain		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres physico-chimiques		72	0	100%	1228	47	96,17%
pH	De 6 à 9	18	0	100%	307	21	93,16%
Turbidité	< 2NTU	18	0	100%	307	15	95,11%
Oxygène dissous	> 5mg/L	18	0	100%	307	2	99,35%
Saturation en oxygène	> 70%	18	0	100%	307	9	97,07%

II- 2 : Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir du Léry. Il concerne l'eau produite à la station de traitement de Mazerier et se rapporte à la qualité de l'eau de réseau desservant les abonnés du secteur urbain de Gannat.

Limites de qualité		Réservoir du Léry : départ Réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	0	100%	12	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	6	0	100%	6	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	6	0	100%

Références de qualité		Réservoir du Léry : départ réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		18	0	100%	18	2	88,89%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	6	1	83,33%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	6	0	100%	6	1	83,33%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	6	0	100%	6	0	100,00%
Paramètre physico-chimique		61	0	100%			
Aluminium Al	200 µg/L	61	0	100%	/	/	/

Paramètres de terrain		Réservoir du Léry : départ Réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètre physico-chimique		252	0	100%	24	1	95,83%
pH	De 6 à 9	63	0	100%	6	0	100%
Turbidité	<2NTU	63	0	100%	6	1	83,33%
Oxygène dissous	> 5mg/L	63	0	100%	6	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	63	0	100%	6	0	100%

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

En 2012, le syndicat a dépensé **7 831.89 € TTC** pour le règlement des analyses des paramètres arsenic, vanadium, silice et phosphates réalisés par le laboratoire Louise Blanquet dans le cadre de l'autocontrôle qualité.

Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **11 440.77 € TTC**.

Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
RESEAU SIVOM S&B

Bilan 2012

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 51 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau.

6 valeurs mesurées : mini. : 6,49 °F - maxi. : 9,65 °F - moyenne : 8,11 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini. : 0,11 mg/L - maxi. : 0,13 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 6,6 mg/L - maxi. : 9,9 mg/L - moyenne : 8,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,02 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

51 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 11,8 µg/l - moyenne : 7,8 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct. Le suivi renforcé des teneurs en arsenic est poursuivi.



Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29
ars-03@ars.sivom-sante.fr

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maïtre de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.ecuipotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
RESEAU LES BRAYARDS

Bilan 2012

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 15 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau.

6 valeurs mesurées : mini. : 7,00 °F - maxi. : 8,00 °F - moyenne : 7,73 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,22 mg/L - moyenne : 0,11 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 6,9 mg/L - maxi. : 9,4 mg/L - moyenne : 7,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Aucune détection récente de produits phytosanitaires.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

40 valeurs mesurées : mini. : 2,0 µg/l - maxi. : 21,0 µg/l - moyenne : 8,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct. Le suivi renforcé des teneurs en arsenic est poursuivi.



Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29
ars-03@ars.sivom-sante.fr

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maïtre de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.ecuipotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Gestionnaires
Maïtre d'ouvrage
SIVOM SIVOM S&B BOUBLE

Exploitant
SIVOM SIVOM S&B BOUBLE

Ressources
Vous êtes alimentés par 2 captages, en mélange :
◆ LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
◆ PUIES DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du 18/03/2009

Traitements
Autorisé par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Votre eau est traitée par les stations de :
◆ M. PESCHADOIRES TRT LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
Mélange d'eau
◆ TRT LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitement physico-chimique simple et désinfection

Après plusieurs jours d'absence ou si vos sensations sont en plomb, purgez vos canalisations avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
RESEAU GANNAT - MELANGE

Bilan 2012

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Examinée, par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

10 valeurs mesurées : mini. : 4,21 °F - maxi. : 9,65 °F - moyenne : 6,72 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

7 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,13 mg/L - moyenne : 0,08 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

12 valeurs mesurées : mini. : 1,9 mg/L - maxi. : 9,9 mg/L - moyenne : 6,3 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter

6 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,03 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Éléments parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

14 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 10,8 µg/l - moyenne : 7,1 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau en arsenic est correct.

Le suivi renforcé des teneurs en arsenic est poursuivi.



Délégation territoriale de l'Ailier
20 Rue Aristide Briand
03400 YEURE
Tel : 04 70 48 36 29
ars-0303@ars.auvergne.santep.fr



Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOURLE

Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOURLE

Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages, en mélange :

- LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorité par arrêté préfectoral du 19/03/2009

- MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER

Autorisation en cours

- PUITS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorité par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitements

Votre eau est traitée par les station :

- MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER

Traitement complet - eaux de surface

- RESERVOIR LA SERRE - BEGUES

Mélange d'eau



Après plusieurs jours d'absence ou si vos condamnations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la ou frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.santep.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eau potable.santep.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
RESEAU GANNAT - MAZERIER

Bilan 2012

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Examinée, par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

3 valeurs mesurées : mini. : 4,21 °F - maxi. : 4,79 °F - moyenne : 4,52 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,12 mg/L - moyenne : 0,04 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

5 valeurs mesurées : mini. : 1,9 mg/L - maxi. : 5,5 mg/L - moyenne : 3,5 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,03 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Éléments parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.



Délégation territoriale de l'Ailier
20 Rue Aristide Briand
03400 YEURE
Tel : 04 70 48 36 29
ars-0303@ars.auvergne.santep.fr



Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOURLE

Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOURLE

Ressource

Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :

- MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER

Autorisation en cours

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER

Traitement complet - eaux de surface



Après plusieurs jours d'absence ou si vos condamnations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la ou frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.santep.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eau potable.santep.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ANNEXE 6C Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE								
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes				Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes					
RESERVOIR BEGUES (départ réseau)	6	0	0%	0	0%	6	3	50%	3	50%	9,60	10,70	8,20		
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	45	0	0%	1	2%	45	7	16%	1	2%	7,55	11,80	-		
RESEAU LES BRAYARDS	9	0	0%	0	0%	18	5	28%	1	6%	9,00	12,70	-		
LA VERNUE (Mazerier)	4	0	0%	0	0%	4	0	0%	4	100%	<5,0	<5,0	3,00		
RESEAU GANNAT - MAZERIER	12	0	0%	0	0%	12	0	0%	4	33%	-	-	-		
RESEAU GANNAT - MELANGE	7	0	0%	0	0%	7	1	14%	0	0%	5,90	10,80	-		

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.

- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 100
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 10 : Eau de bonne qualité bactériologique

10 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

30 < R < 60 : Eau régulièrement contaminée, mauvaise qualité bactériologique

R > 60 : Eau chroniquement contaminée, très mauvaise qualité bactériologique

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE

CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

** Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

** Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf, pour le paramètre ARSENIC :

--- des dépassements (20 % des analyses sont non conformes sur le réseau principal Sioule et Bouble et 28 % sur le réseau des Brayards) ont été mesurés sur les réseaux alimentés par le mélange Peschadoires-Station Traitement St-Ours (Louchadière);

Le contrôle renforcé sera poursuivi pour ce paramètre en 2013.

--- La référence de qualité du paramètre Equilibre Calco-carbonique n'a pas été satisfaite sur tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Aluminium, Carbone Organique Total, Conductivité et Turbidité ont présentés des dépassements ponctuels sur le réseau Gannat - Mazerier.

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2012 ET 2013

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE (prix unifiés communes rurales et Gannat ville)

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2012			2013		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	35.00	1.92	36.92	35.00	1.92	36.92
20 mm	35.00	1.92	36.92	35.00	1.92	36.92
25 mm	40.00	2.20	42.20	40.00	2.20	42.20
30 mm	45.00	2.47	47.47	45.00	2.47	47.47
40 mm	55.00	3.02	58.02	55.00	3.02	58.02
50 mm	75.00	4.12	79.12	75.00	4.12	79.12
60 mm	90.00	4.95	94.95	90.00	4.95	94.95
80 mm	115.00	6.32	121.32	115.00	6.32	121.32
100 mm	150.00	8.25	158.25	150.00	8.25	158.25

Les tarifs de l'abonnement sont inchangés au 1^{er} janvier 2013

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HT/m ³	Redevance S.M.E.A* € HT/m ³	Redevances AELB* € HT/m ³		Total prix du m ³ d'eau € HT/m ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique (3)			
De 0 à 1 000 m ³	2012	1.71	0.13	0.037	0.250	2.127	0.117	2.244
	2013	1.71	0.13	0.037	0.240	2.117	0.116	2.233
A partir de 1001 m ³	2012	1.61	0.13	0.037	0.250	2.027	0.111	2.138
	2013	1.65	0.13	0.037	0.240	2.057	0.113	2.170

SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

(3) Redevance « pollution domestique » : taux unifié, diminution de 1 ct par rapport à 2012

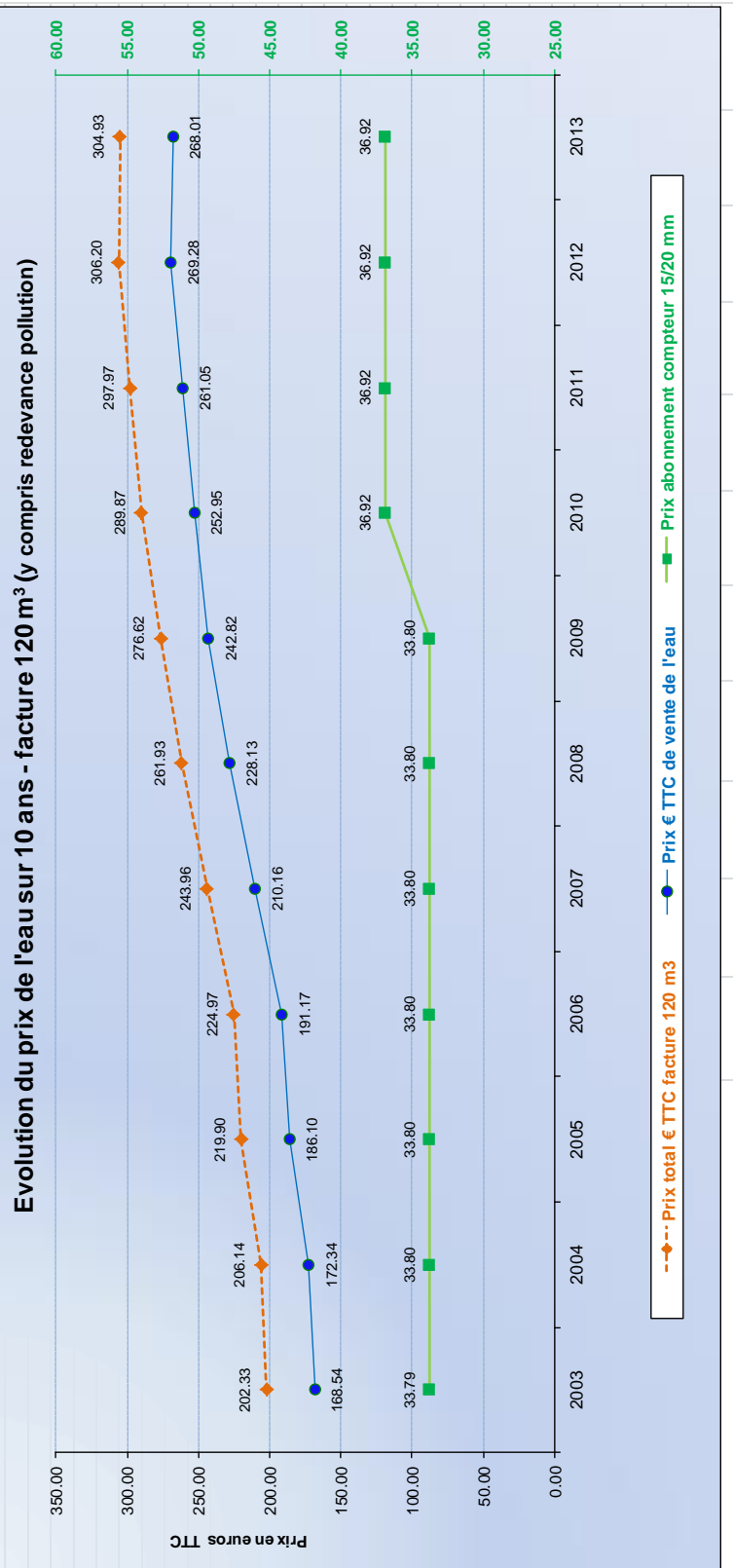
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	33.79	33.80	33.80	33.80	33.80	33.80	33.80	33.80	36.92	36.92	36.92
Consommation (1) : Prix du m³ eau € H.T./m³	1.12	1.15	1.28	1.38	1.53	1.63	1.70	1.73	1.74	1.71	1.71
Redevance S.M.E.A.	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Taxe sur la consommation d'eau F.N.D.A.E.	0.02	0.02	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélèvement sur la ressource AELB (2)	0.06	0.06	0.06	---	---	---	---	---	---	0.037	0.037
Redevance Pollution domestique AELB (3)	---	---	---	---	---	0.042	0.088	0.138	0.192	0.250	0.240
Prix du m³ avec redevances € H.T./m³	1.331	1.361	1.470	1.510	1.660	1.802	1.918	1.998	2.062	2.127	2.117
T.V.A. à 5.50%	0.073	0.075	0.081	0.083	0.091	0.099	0.105	0.110	0.113	0.117	0.116
Prix € T.T.C./m³ d'eau consommée	1.405	1.436	1.551	1.593	1.751	1.901	2.023	2.108	2.175	2.244	2.233
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m³	168.54	172.34	186.10	191.17	210.16	228.13	242.82	252.95	261.05	269.28	268.01
Prix € TTC facture globale pour 120 m³ d'eau annuel	202.33	206.14	219.90	224.97	243.96	261.93	276.62	289.87	297.97	306.20	304.93
Prix du m³ d'eau en € T.T.C./m³ (facture 120 m³ y compris abonnement)	1.69	1.72	1.83	1.87	2.03	2.18	2.31	2.42	2.48	2.55	2.54

(1) Prix au m³ pour la tranche de consommation 0 - 1000 m³

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2012, la redevance "Prélèvement sur la ressource" est ressortie du prix de base de l'eau et est fixée à 0,037 € HT/m³

(3) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**FACTURES POUR UNE CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2012 ET 2013

**Tarification unique
pour les communes rurales et Gannat ville**

PRIX DE L'EAU 2012 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE (tarif unifié en 2012 à 0.25 € HT/m³)

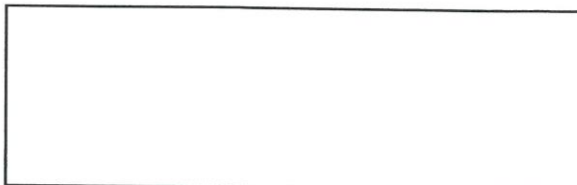
SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
 Rue Charles Magne - BP 22
 03800 GANNAT
 Tél. 04.70.90.02.89
 Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2012-044-044025	Le 30/04/2012

DELAI DE REGLEMENT
 Jusqu'au :

Accueil du lundi au vendredi
 de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
 sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
 IMPORTANTES AU DOS
 MERCI D'EN FAIRE UNE
 LECTURE ATTENTIVE**



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02				Période facturée : du 01/01/2012 au 31/12/2012	
06-055-00		RUE DE BOURGNEUF - N° 41		03140 CHANTELLE	
RUE DE BOURGNEUF		Rue de Bourgneuf			
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
91133105	1918	2038	120		
		03140 CHANTELLE			

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2012	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2012	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		82.76%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.25000	30.00	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.03700	4.44	5.50
ORGANISMES PUBLICS		17.24%	50.04	

Total avant déduction (TTC) 306.20euros
Acompte à déduire (TTC) 0.00euros

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
290.24	Eau	01	290.24	5.50	15.96
			Total TVA		15.96

NET A PAYER : 306.20euros

COMMUNES ASSUJETTES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0,250 € HT/M³

Total facture 306,20 € TTC, soit 2,552 € TTC/m³

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
 Avenue Delarue - BP 43
 03800 GANNAT
 Tél. 04.70.90.02.36
 BDF 30001 00875 D0370000000 94

REFERENCES

(
 C
 Coll : 22 Nat : 77 Clé1 : 2 Clé2 : F
 Numéro : 2012-044-044025
 Echéance : 30/04/2012
NET A PAYER .. : 306.20 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
 M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

**PRIX DE L'EAU 2013 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³
AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.24 € HT/m³**

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
Rue Charles Magne - BP 22
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.89
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2013-029-042042	Le 15/04/2013

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 15/04/2013

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02				Période facturée : du 01/01/2013 au 31/12/2013	
06-055-00		RUE DE BOURGNEUF		03140 CHANTELLE	
RUE DE BOURGNEUF				Rue de Bourgneuf	
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
01133105	1996	2116	120		
				03140 CHANTELLE	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2013	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2013	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83.10%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.24000	28.80	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.03700	4.44	5.50
ORGANISMES PUBLICS		16.90%	48.84	

Total avant déduction (TTC) **304.93euros**
Acompte à déduire (TTC) **0.00euros**

TOTAL HT
289.04

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	01	289.04	5.50	15.89
Total TVA :				15.89

NET A PAYER :	304.93euros
----------------------	--------------------

**COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.240 € HT/m³
Total facture 304,93 € TTC, soit 2,541 € TTC/m³**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.36
BDF 30001 00875 D0370000000 94

Coll : 22 Nat : 77 Clé1 : 8 Clé2 : E
Numéro : 2013-029-042042
Echéance : 15/04/2013
NET A PAYER .. : 304.93 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT



SIVOM "Eau et Assainissement " de SIOULE ET BOUBLE

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2012 (Article 133 du Code des Marchés Publics)

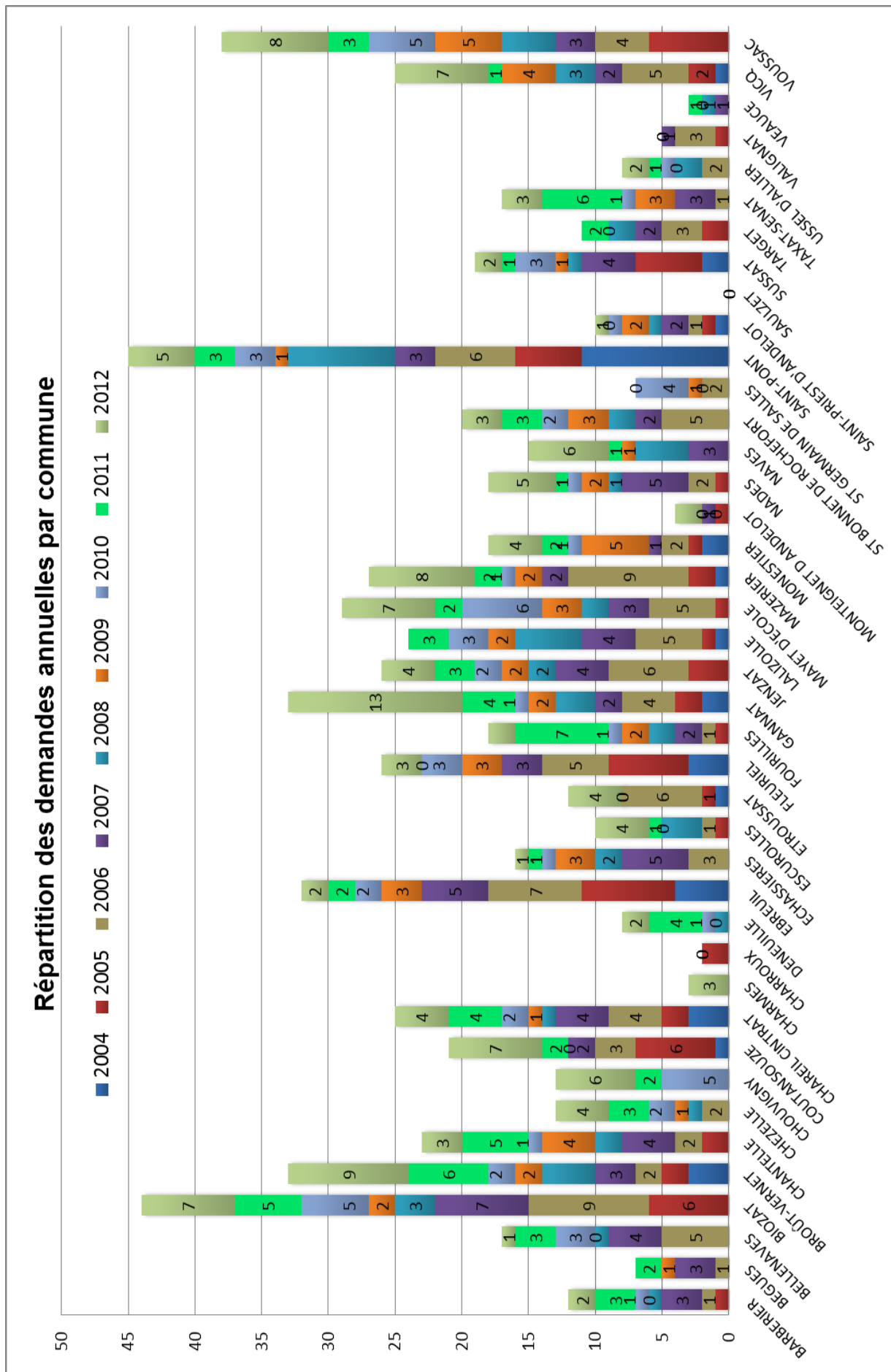
MARCHÉ DE TRAVAUX				
Tranche	Objet	Date	Attributaires	Montant € HT
4 000 € HT à 19 999,99 € HT	Mise en place d'une clôture autour du périmètre de protection immédiat (PPI) du captage de Louchadière - commune de St Ours les Roches	10-janv.-12	DIRICKX Espace Protect 63 120 COURPIERE	16 000.00
	Sécurisation d'un puits de reconnaissance dans le PPI du captage de Louchadière	10-janv.-12	SPL63 SARL 63460 BEAUREGARD-VENDON	5 420.00
20 000 € HT à 49 999,99 € HT	Petits Travaux de réfection de voirie Marché à bons de commande - durée 24 mois	14-déc.-12	VIGILEC PAULY 03500 ST POURCAIN/SIOULE	mini 30 000.00 maxi 135 000.00
50 000 € HT à 89 999,99 € HT	Travaux de renouvellement de conduites AEP Commune de SUSSAT	8-août-12	SADE CGTH 63100 CLERMONT-FD	80 900.98
90 000 € HT à 124 999,99 € HT				
125 000 € HT à 192 999,99 € HT	Travaux de réhabilitation dans trois réservoirs : remise à neuf d'équipements hydrauliques	15-nov.-12	SOCIETE NOUVELLE ELECTRO-FLUIDES (SNEF) 18230 SAINT-DOULCHARD	174 849.00
193 000 € HT à 999 999,99 € HT	Travaux de dévoiement de conduites AEP - prolongation A719 et contournement sud-ouest de Vichy	9-juil.-12	Groupement GDC(mandataire)-ROUX 03200 ABREST	Tranche ferme : 485 506.60 T cond. n° 1 : 42 456.00 T Cond. n° 2 : 65 936.00
1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT				
3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT				
4 845 000 € HT et +				
MARCHÉ DE FOURNITURES				
Tranche	Objet	Date	Attributaires	Montant € HT
4 000 € HT à 19 999,99 € HT	Achat d'un corrélateur pour recherche de fuites	29-févr.-12	PRIMAYER 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	7 900.00
	Achat d'une valise de prélocalisateurs pour recherche de fuites	11-sept.-12	PRIMAYER 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	8 450.00
	Fournitures de granulats Marché à bons de commande - durée 36 mois	16-janv.-12	CERF 03500 BRANSAT	mini 10 000.00 maxi 35 000.00
	Fournitures de bureau et papeterie Marché à bons de commande - durée 36 mois	16-janv.-12	PGDIS 63200 MOZAC	mini 3 000.00 maxi 12 000.00
	Fournitures et pose de pneumatiques Marché à bons de commande - durée 36 mois	3-janv.-12	AG Pneus 03100 MONTLUCON	mini 3 000.00 maxi 12 000.00
20 000 € HT à 49 999,99 € HT	Achat de 3 véhicules légers (RENAULT Kangoo)	9-févr.-12	UGAP 77 444 MARNE LA VALLE	37 317.78
	Achat d'une mini pelle et remorque	fev 12	MIC TP 63110 CEBAZAT	37 800.00
	Achat d'un fourgon > 3T500	fev 12	CLVI IVECO 18000 BOURGES	34 289.00
50 000 € HT à 89 999,99 € HT				
90 000 € HT à 124 999,99 € HT				
125 000 € HT à 192 999,99 € HT				
193 000 € HT à 999 999,99 € HT				
1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT				
3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT				
MARCHÉ DE SERVICES				
Tranche	Objet	Date	Attributaires	Montant € HT
4 000 € HT à 19 999,99 € HT	Prestation de contrats d'assurance pour la collectivité "Lot Dommages aux biens" Années 2013-2016	14-déc.-12	SMACL 79000 NIORT	4 730.00 € TTC / an
	Prestation de contrats d'assurance pour la collectivité "Lot Responsabilité Civile" Années 2013-2016	14-déc.-12	SMACL 79000 NIORT	10 321.68 € TTC / an
	Prestation de contrats d'assurance pour la collectivité "Lot Flotte automobiles" Années 2013-2016	14-déc.-12	SMACL 79000 NIORT	6 057.00 € TTC / an
	Prestation de contrats d'assurance pour la collectivité "Lot Protection juridique" Années 2013-2016	14-déc.-12	SMACL 79000 NIORT	1 021.00 € TTC / an
20 000 € HT à 49 999,99 € HT	Prestation de contrats d'assurance pour la collectivité "Lot Prestations Statutaires" Années 2013-2016	14-déc.-12	GROUPAMA 69009 LYON	21 829.80 € TTC / an
50 000 € HT à 89 999,99 € HT	Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de dévoiement de conduites d'eau potable (prolongement A719 et contournement sud-ouest de Vichy)	08-mars-12	EGIS EAU 78 Allée John Napier 34 000 MONTPELLIER	68 148.00
90 000 € HT à 124 999,99 € HT				
125 000 € HT à 192 999,99 € HT				
193 000 € HT à 999 999,99 € HT				
1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT				
3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT				

PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

42 COMMUNES RATTACHEES AU 1^{er} JANVIER 2013

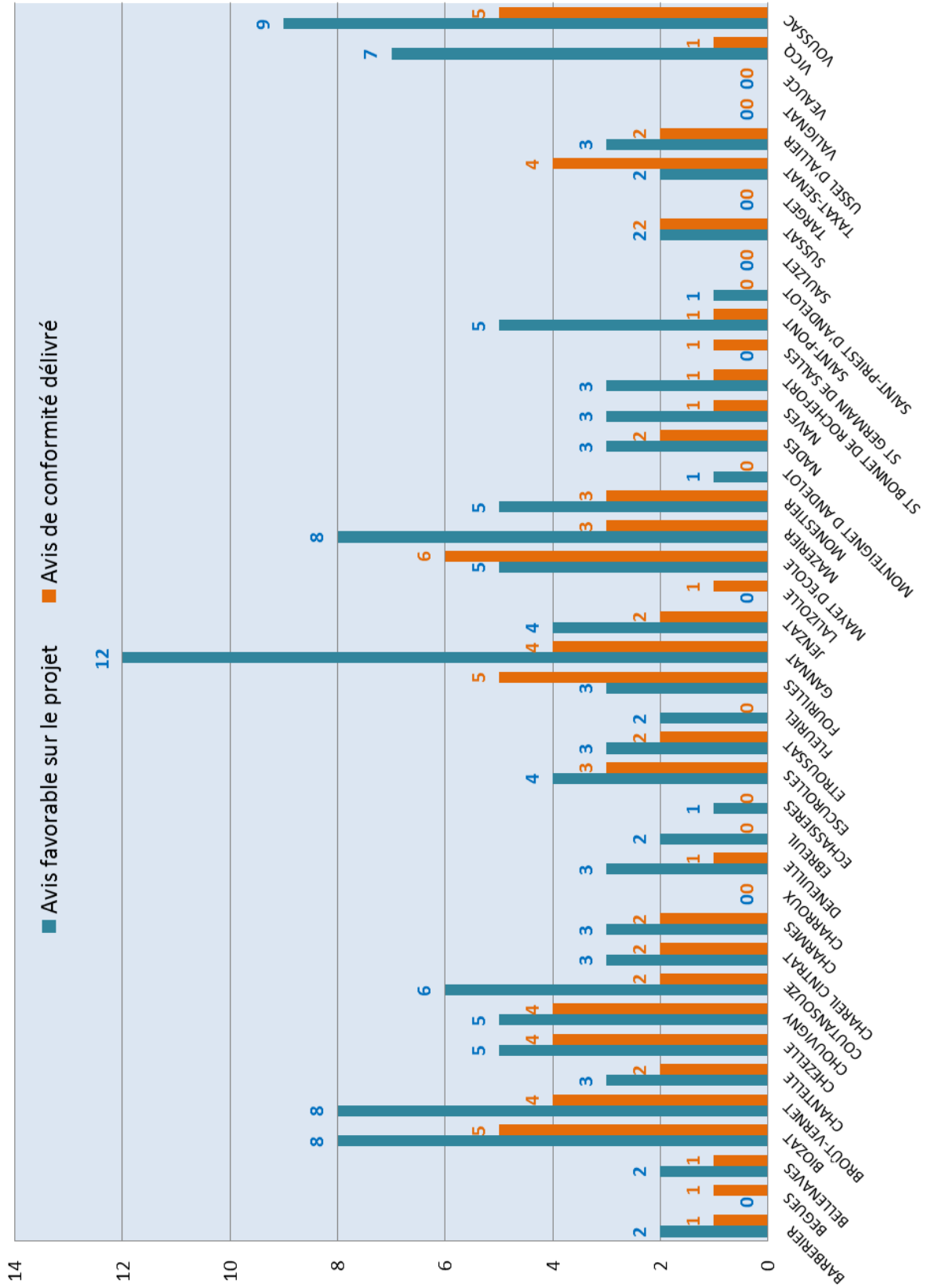
<u>Canton de GANNAT</u>	<u>Canton d'ESCUROLLES</u>	<u>Canton d'EBREUIL</u>	<u>Canton de CHANTELLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> • BEGUES • BIOZAT • CHARMES • GANNAT • JENZAT • LE MAYET D'ECOLE • MAZERIER • MONTEIGNET SUR ANDELOT • POEZAT (1) • SAINT-BONNET DE ROCHEFORT • SAINT-PRIEST D'ANDELOT • SAULZET 	<ul style="list-style-type: none"> • BROUT-VERNET • ESCUROLLES • SAINT-PONT 	<ul style="list-style-type: none"> • BELLENAVES • CHOUVIGNY • COUTANSOUZE • EBREUIL • ECHASSIERES • LALIZOLLE • NADES • NAVES • SUSSAT • VALIGNAT • VEAUCE • VICQ 	<ul style="list-style-type: none"> • BARBERIER • CHANTELLE • CHAREIL-CINTRAT • CHARROUX • CHEZELLE • DENEUILLE-LES-CHANTELLE • ETROUSSAT • FLEURIEL • FOURILLES • MONESTIER • SAINT-GERMAIN-DE-SALLES • TARGET • TAXAT-SENAT • USSEL D'ALLIER • VOUSSAC
12 COMMUNES	3 COMMUNES	12 COMMUNES	15 COMMUNES

(1) Dernière commune rattachée au SPANC au 1^{er} janvier 2013



Répartition des dossiers traités en 2012

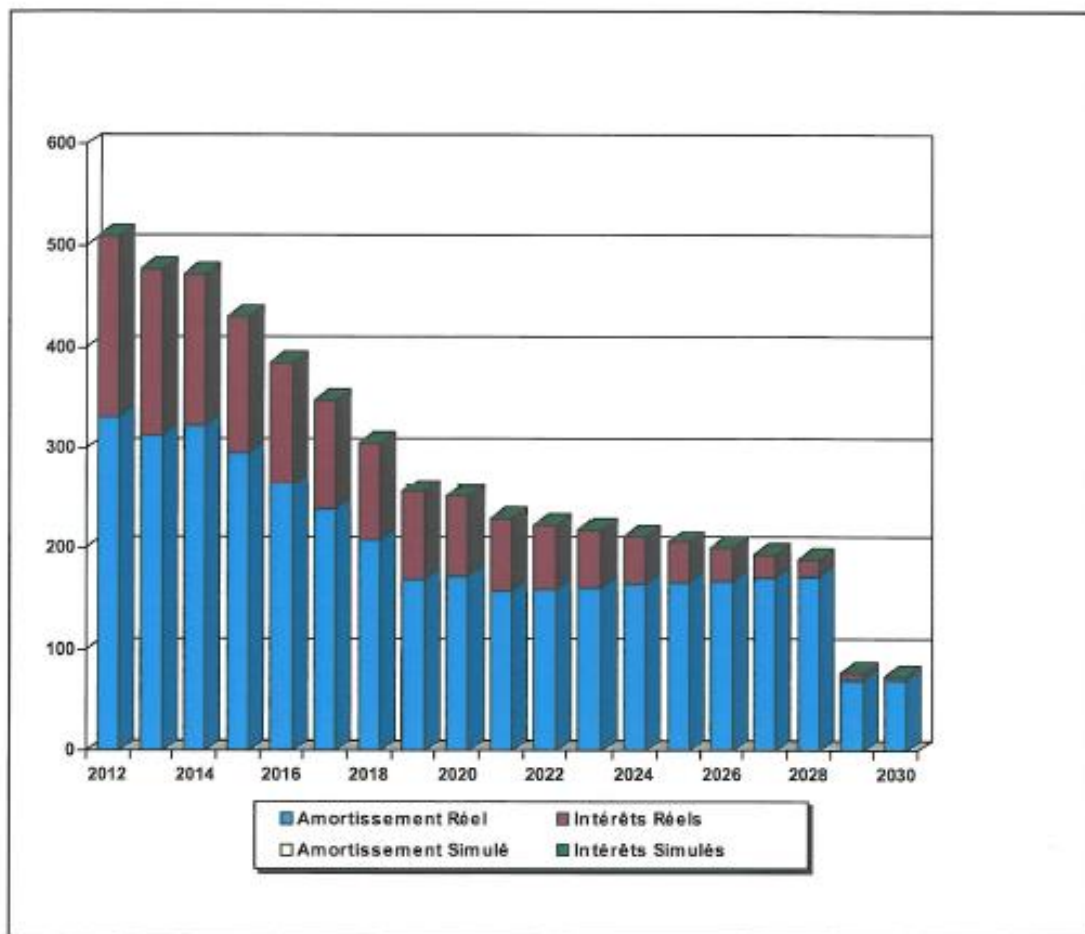
(en nombre de dossier/commune)



ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2012	3 751 475.55	509 604.28	178 669.41	330 934.87	
2013	3 448 364.91	478 026.04	164 886.01	313 140.03	31 578.24
2014	3 135 224.88	472 443.43	149 732.88	322 710.55	5 582.61
2015	2 812 514.34	430 221.28	134 718.38	295 502.90	42 222.15
2016	2 517 011.44	384 871.85	120 493.54	264 378.31	45 349.43
2017	2 252 633.13	347 632.60	108 125.68	239 506.92	37 239.25
2018	2 013 126.21	305 926.30	96 919.64	209 006.66	41 706.30
2019	1 804 119.55	257 001.76	87 226.40	169 775.36	48 924.54
2020	1 634 344.19	251 357.65	79 193.42	172 164.23	5 644.11
2021	1 462 179.96	228 787.46	71 116.68	157 670.78	22 570.19
2022	1 304 509.18	223 102.54	63 384.21	159 718.33	5 684.92
2023	1 144 790.85	217 411.58	55 617.01	161 794.57	5 690.96
2024	982 996.28	211 703.78	47 752.98	163 950.80	5 707.80
2025	819 045.46	205 984.18	39 821.06	166 163.12	5 719.60
2026	652 882.36	200 235.27	31 720.61	168 514.66	5 748.91
2027	484 367.70	194 472.96	23 543.15	170 929.81	5 762.31
2028	313 437.89	188 691.02	15 253.07	173 437.95	5 781.94
2029	140 000.00	76 846.00	6 846.00	70 000.00	111 845.02
2030	70 000.00	73 423.00	3 423.00	70 000.00	3 423.00

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



CAPACITE A EMPRUNTER

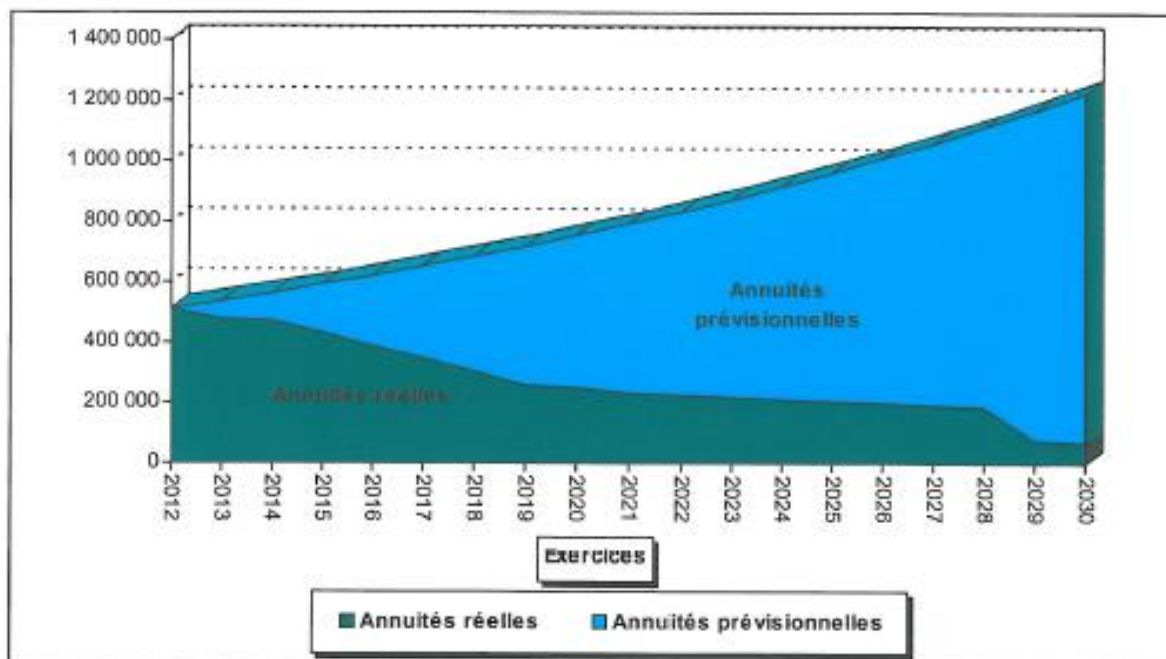


Tableau récapitulatif

Exercices	Annuités réelles	Annuités maximum	Annuités prévisionnelles	Capital à emprunter
2012	509 604.28 E	509 604.28 E	0.00 E	0.00 E
2013	478 026.04 E	535 084.49 E	57 058.45 E	350 599.47 E
2014	472 443.43 E	561 838.72 E	89 395.29 E	549 295.36 E
2015	430 221.28 E	589 930.65 E	159 709.37 E	981 344.94 E
2016	384 871.85 E	619 427.19 E	234 555.34 E	1 441 241.03 E
2017	347 632.60 E	650 398.55 E	302 765.95 E	1 860 365.70 E
2018	305 926.30 E	682 918.47 E	376 992.17 E	2 316 453.69 E
2019	257 001.76 E	717 064.40 E	460 062.64 E	2 826 885.76 E
2020	251 357.65 E	752 917.62 E	501 559.97 E	3 081 868.89 E
2021	228 787.46 E	790 563.50 E	561 776.04 E	3 451 870.58 E
2022	223 102.54 E	830 091.67 E	606 989.13 E	3 729 685.44 E
2023	217 411.58 E	871 596.26 E	654 184.68 E	4 019 681.67 E
2024	211 703.78 E	915 176.07 E	703 472.29 E	4 322 532.69 E
2025	205 984.18 E	960 934.87 E	754 950.69 E	4 638 845.16 E
2026	200 235.27 E	1 008 981.62 E	808 746.35 E	4 969 396.22 E
2027	194 472.96 E	1 059 430.70 E	864 957.74 E	5 314 790.88 E
2028	188 691.02 E	1 112 402.23 E	923 711.21 E	5 676 805.52 E
2029	76 846.00 E	1 168 022.34 E	1 091 176.34 E	6 704 806.25 E
2030	73 423.00 E	1 226 423.46 E	1 153 000.46 E	7 084 688.70 E

INVENTAIRE DU PARC DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS
DU SIVOM au 31/12/2012

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date d'acquisition	Sortie de véhicules	Kilométrage effectué au cours de l'année 2012
CITROEN Berlingo	8117 VL 03	6 Août 2008		26 022
CITROEN Berlingo	8118 VL 03	6 Août 2008		24 155
CITROEN Berlingo	8119 VL 03	6 Août 2008		26 780
RENAULT Clio	2754 VL 03	12 Juin 2008		11 599
PEUGEOT 206	5703 TS 03	5 février 2004		5 875
CITROËN Berlingo	BZ-684-XC	27 septembre 2006		28 972
CITROËN Berlingo	BZ-626-XC	27 septembre 2006		22 189
CITROËN Berlingo	BZ-653-XC	27 septembre 2006		16 963
CITROËN Nemo	AC-495-DW	28 Juillet 2009		13 128
PEUGEOT Expert	AC-244-DP	27 Juillet 2009		28 921
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012		7 300
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012		13 838
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012		5 765
Camion RENAULT Mascott	4184 VB 03	12 Février 2006		14 271
Camion RENAULT Poids Lourds	4421 TP 03	24 Février 2003		11 908
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	<i>Camion Renault 4X4 2195TE03</i>	9 286
Camion MERCEDES Poids Lourds Grue	2140 VN 03	23 Décembre 2008		5 212

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2012 = 272 184 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation	Sortie de véhicules
Mini-pelle VOLVO		20 juin 2000	
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012	<i>Mini-pelle JOB 51525</i>
Mini-pelle JCB		7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012	<i>Remorque porte-engins 4710 SW03</i>
Remorque porte-engins	7638 TD 03	3 avril 2000	
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999	
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999	
Compresseur ATLAS	4800 RX 03	19 octobre 1990	
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006	

ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2012

I – Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/ TNC	
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
Rédacteur	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2		2
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	4		4
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	0	1	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	7	1	8
TOTAL DU PERSONNEL		19	5	24

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II – Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (TNC)	1	Technique	N° 2010/10/01
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (TNC)	1	Administratif	N°2012-06
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-03
TOTAL DU PERSONNEL			5